

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 14 octobre 2016

La séance est ouverte.

M. le Président du Conseil départemental (Éric STRAUMANN)

Mes chers collègues, je vous invite à vous installer.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance du Conseil départemental du Haut-Rhin qui sera consacrée à la 2^{ème} décision modificative de notre budget 2016, ainsi qu'au vote de certains rapports destinés à la mise en œuvre de nos diverses politiques.

A travers la DM2, il s'agira comme chaque année à la même époque, d'apporter les ajustements budgétaires qui s'imposent. Ou si vous préférez, d'entreprendre les finitions du budget en cours, avant de s'attaquer aux fondations du BP 2017.

Comme à l'accoutumée, cette décision modificative consistera essentiellement à adapter les ouvertures de crédits votées en mars dernier, aux besoins réels de l'exercice 2016.

A cet égard, c'est une nouvelle fois le RSA qui doit retenir notre attention. Nous sommes obligés d'augmenter les crédits nécessaires à sa prise en charge de 6,2M€ afin de pouvoir en régler le montant dès janvier prochain.

Heureusement, grâce à des efforts de gestion et à une analyse très fine de nos besoins, cette DM2 présente au final un excédent d'investissement qui nous permet de ramener l'emprunt à un montant d'environ 13M€, et d'établir le budget principal à un peu moins de 870M€.

Cette séance et les séances budgétaires à venir me rappellent ces célèbres vers de Boileau : « Hâtez-vous lentement et sans perdre courage, vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage ».

Car c'est bel et bien à cela que les départements sont contraints, dans le contexte financier qu'ils connaissent ces dernières années : s'adapter sans cesse à des dépenses qui augmentent presque mécaniquement, avec des moyens qui se réduisent au fil des mois.

Le projet de loi de finances 2017 prévoit ainsi une nouvelle baisse de 400M€ de ressources pour nos collectivités – environ 6M€ pour la nôtre – à travers l'évolution de la Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle.

Qu'on ne s'étonne pas ensuite que nous soyons obligés de revoir nos conditions d'intervention dans différents domaines, parfois même essentiels aux yeux de nos concitoyens, comme par exemple la viabilité hivernale sur nos routes.

Qu'on ne s'étonne pas non plus que nous cherchions à faire preuve d'audace et d'esprit d'innovation afin de nous ménager des nouvelles marges de manœuvre. Même si ces efforts sont parfois contrariés par des interprétations juridiques qu'on dit « conformes à la lettre », mais qui semblent en contradiction avec l'esprit de la décentralisation.

OUI, nous avons de quoi être déçus du jugement du TA de Strasbourg sur le RSA. Surtout sur le rejet de notre demande de « question prioritaire de constitutionnalité » au regard du principe de libre administration des collectivités locales.

Mais OUI, nous allons faire appel.

Car OUI, nous persistons et nous signons !

Et OUI, nous allons poursuivre la réflexion de fond sur la question du « juste droit ». Car elle nous tient à cœur et interpelle nos partenaires, comme le démontrera la réunion plénière programmée vendredi prochain sur le RSA.

Et OUI, nous continuerons à chercher des nouvelles voies d'action, notamment dans le domaine de la solidarité. Car nous avons été élus pour décider, pas pour transformer notre collectivité en un simple guichet.

Et OUI, nous continuerons à vouloir accompagner les actions des communes et intercommunalités.

Nous le démontrerons lors de cette séance avec la création d'un Fonds d'Investissement de 850.000 € qui permettra de faire émerger et de cofinancer des projets locaux. Parce qu'en tant qu'élus, il est impensable que nous restions confinés dans la gestion des compétences que l'Etat veut bien nous transférer.

La France est hélas devenue un pays dans lequel on entend les citoyens demander aux élus de « renverser la table », mais où il suffit déjà de vouloir dépoussiérer celle-ci, pour que l'Etat s'empresse de crier à la violation de domicile.

Je sais, « un Président ne devrait pas dire ça »...

Mais c'est pourtant une évidence. Et en attendant des jours meilleurs, l'audace restera donc l'un des principaux moteurs de notre action.

Ce pari sur l'avenir s'exprimera notamment à travers la « convention de partenariat et d'objectifs » que je vous propose de conclure avec l'ADIRA. Les forts enjeux en sont partagés avec Frédéric BIERRY qui, dès lundi, soumettra le même dispositif à l'assemblée départementale bas-rhinoise.

L'ADIRA sera ainsi missionnée par les deux départements alsaciens pour mettre son savoir-faire reconnu de tous, au service de l'emploi et des initiatives locales.

Cette intervention dans le domaine économique n'a rien à voir avec une simple « compétence ». C'est une véritable obligation politique et morale à l'égard de nos concitoyens.

Tout simplement parce qu'aucun des dispositifs à vocation sociale que nous mettrons en place, ne pourra avoir le moindre sens s'il intervient dans un désert économique.

C'est pour cela que les deux départements alsaciens revendiquent leur légitimité à œuvrer en faveur de leurs territoires et de leurs entreprises. Et vous le savez, ceci est loin d'être notre seule ambition commune dans notre volonté totalement partagée avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, de défendre les intérêts de l'Alsace.

Peut-être que des Présidents ne peuvent pas dire ça non plus...

Mais lorsque cela reflète leur détermination à aller de l'avant, cet écart de langage DOIT leur être pardonné.

Pour conclure mon propos de façon bien plus posée et sereine, je vous informe que nous aurons le plaisir, en fin de séance, d'honorer notre collègue Marc SCHITTLY pour son engagement au long cours dans la vie publique locale.

Mais avant cela, passons à l'examen des différents rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

M. le Président

Nous procédons maintenant à l'appel.

Le benjamin de l'Assemblée, Raphaël SCHELLENBERGER procède à l'appel nominal des conseillers.

M. le Président

Voilà, on va démarrer tout de suite avec la deuxième Commission, avec Yves HEMEDINGER.

Yves HEMEDINGER

Merci, M. le Président. Chers collègues. Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de prendre acte de l'activité d'Alsabail et de répartir à parité pour la durée de leur mandat les jetons de présence versés par Alsabail annuellement entre les conseillers départementaux amenés à siéger à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au conseil des engagements.

M. le Président

Voilà. Les trois élus concernés : Pierre BIHL, Rémy WITH et Lara MILLION ont quitté la salle, sans participer aux débats comme au vote.

Yves HEMEDINGER

Je fais en même temps le rapporteur.

M. le Président

Oui.

Yves HEMEDINGER

**ALSABAIL - ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER : UN OUTIL DE
DEVELOPPEMENT PERFORMANT AU SERVICE DES TERRITOIRES**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide de procéder à la répartition des jetons de présence versés par ALSABAIL et de les attribuer à hauteur de 3 000 € à Madame Lara MILLION,

de 3 000 € à Monsieur Pierre BIHL et de 3 000 € à Monsieur Rémy WITH, pour la durée de leur mandat, avec un premier versement qui interviendra en 2016 au titre des jetons de présence versés par ALSABAIL pour l'exercice 2015.

M. le Président

Voilà. Des oppositions ? Adopté. On poursuit.

Yves HEMEDINGER

APPEL A PROJETS HOTELLERIE 2015 MODIFICATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- de déroger au règlement financier départemental et modifier les modalités de versement de la subvention de 73 000 € accordée le 13 novembre 2015 à la SARL Le Touring, en autorisant :
 - le versement d'un acompte de 52 000 €, au vu des dépenses déjà justifiées,
 - le versement du solde, soit 21 000 € au maximum, en fin d'opération sur présentation des justificatifs finaux,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention tripartite du 18 février 2016, modifiant les modalités de versement de la subvention départementale précitée et d'autoriser le Président à le signer,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

M. le Président

Des questions ? Donc, je rappelle que c'est un dispositif, un ancien dispositif qui ne survit pas à la loi NOTRe. Donc, on modifie simplement une convention de financement pour ce projet particulier. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Adopté.

Yves HEMEDINGER

OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES A L'ISSUE DE SON CONTROLE DE LA GESTION DE LA SEMHA, EXERCICES 2009 ET SUIVANTS

M. le Président

Mme la Présidente ?

Catherine RAPP

M. le Président, merci de me donner la parole. Je voudrais bien préciser que ce rapport est arrivé en plein chantier de remise en ordre de la société. Aujourd'hui, l'organisation, les méthodes comptables et financières sont vraiment calées. Citivia a procédé à une forte réduction des charges et nous sommes vraiment dans la construction d'un nouveau plan d'affaires. Aujourd'hui, elle est constituée

en GIE de 43 personnes avec Citivia et SPLA Mulhouse, et c'est une vraie logique de groupe, un outil qui a vraiment toutes les compétences pour répondre aux demandes d'aménagement de nos territoires. Je me réjouis de ce rapport de la CRC qui salue le travail rigoureux de l'équipe de direction et l'effort sans précédent qui a été observé ces deux dernières années. Maintenant, à nous, conseillers départementaux, de redonner une image positive de notre société d'aménagement départementale. Merci.

M. le Président

Voilà. Sachez qu'on a un outil départemental qui peut remplir parfaitement sa mission sur l'ensemble de nos territoires. C'est un outil qu'on n'a pas tendance, peut-être, à solliciter spontanément, mais qui existe, que le Département a beaucoup soutenu, qui a rendu beaucoup de services par le passé. Moi-même, j'étais maire ; j'ai utilisé les services de la SEMHA dans des opérations de construction. Cela s'est toujours très bien passé. C'est vrai qu'on reste accrochés... Dans ces opérations d'aménagement... Ce n'est pas sur des opérations de construction qu'on a des difficultés ; c'est dans des opérations d'aménagement. Le schéma est souvent traditionnel dans les SEM. Lorsque la SEM réalise la demande des élus, des interventions, c'est parce que le marché est lui-même défaillant et celui-ci considère que l'opération était risquée. Donc, aujourd'hui, on a encore un certain nombre d'opérations qu'il faut dénouer, doucement mais sûrement. Tu voulais rajouter quelque chose ?

Catherine RAPP

Non. Merci.

M. le Président

Voilà. Pour la lecture de la délibération, oui.

Yves HEMEDINGER

Le Conseil départemental donne acte au Président du Conseil départemental de la communication relative au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle de la gestion de la SEMHA –devenue CITIVIA SEM- portant sur les exercices 2009 et suivants.

M. le Président

Il n'y a pas de vote dessus, la communication a été faite. On poursuit avec la réduction du capital social de Citivia, qui vient un petit peu dans la logique de ce qui s'est opéré au cours de ces derniers mois.

Yves HEMEDINGER

Citivia SEM a mené d'intenses efforts en vue d'assainir sa situation économique et d'apurer tous les contrats de concession d'aménagement la liant avec plusieurs communes du département. Ces efforts ont amené la SEM à devoir constater dans ses comptes des provisions liées au fait que des opérations anciennes s'avèreront déficitaires et des pertes liées à la baisse d'activité. C'est vrai que la société évolue sur un marché difficile, éprouve des difficultés à relancer son économie. Les pertes ainsi générées nécessitent d'opérer une réduction de capital afin d'apurer le bilan. Le Conseil d'administration de la SEM en juillet 2016 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur cette réduction du capital social de la société. Il s'agit donc

de donner mandat à Mme Catherine RAPP, présidente de la SEM, de voter les décisions qui seront prises par cette assemblée générale extraordinaire.

M. le Président

On peut lire la délibération ?

Yves HEMEDINGER

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL DE CITIVIA-SEM

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- donne pouvoir à Madame Catherine RAPP, Présidente de CITIVIA-SEM et porteuse des actions détenues par le Département dans cette société, d'exprimer un vote favorable aux délibérations soumises à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM en vue de la réduction de capital projetée, et à toutes délibérations prises en complément de cette décision ; ce même mandat est donné pour toutes mesures techniques prises par les différents organes délibérants de la SEM pour exécuter cette décision prise par l'assemblée générale extraordinaire de la SEM ;
- constate pour le Département une provision pour dépréciation de la valeur de l'action à hauteur de 2 573 753,19 €, qui fera l'objet d'un vote lors de la décision modificative n°2 de l'exercice 2016. La ligne budgétaire est la suivante : chapitre 68, fonction 01, nature 6866, programme 3336.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Catherine RAPP ne prend pas part au vote. Très bien. C'est bon ?
On poursuit avec l'ADIRA.

Yves HEMEDINGER

Au titre de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale, les deux Départements souhaitent mettre en place une convention de partenariat et d'objectif avec l'ADIRA pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2020. Dans le cadre du présent rapport, il vous est proposé d'approuver cette convention qui affirme la mission d'intérêt général de l'ADIRA, amenée à conduire une stratégie partagée d'accompagnement et de développement des territoires et qui prévoit les contributions financières versées par les Départements à l'ADIRA pour la mise en œuvre des axes d'intervention entrant dans le champ de compétences avec l'inscription en DM 2016 d'une autorisation d'engagement de 5,448 M€ pour le Haut-Rhin et de 8,160 M€ pour le Bas-Rhin.

M. le Président

La délibération, tu peux la lire.

Yves HEMEDINGER

Il n'y a pas de débat ?

M. le Président

Si, si. Quelqu'un veut s'exprimer ?

Yves HEMEDINGER

Je voulais m'exprimer.

M. le Président

Tu peux t'exprimer, tu as le micro, tu peux y aller.

Yves HEMEDINGER

J'enlève mon costume de rapporteur pour dire que je suis un peu gêné par ce rapport, parce qu'on dit tous et on répète tous en toute occasion que la loi NOTRe, depuis la loi NOTRe, les Départements n'ont plus la compétence économique. On ajoute d'ailleurs régulièrement que nous n'avons plus les moyens financiers. On a l'impression qu'avec ce rapport, on revient par la fenêtre. En faisant cela, on continue d'alimenter le millefeuille administratif qui coûte si cher au contribuable. Il y a deux paradoxes, d'ailleurs, j'en rajouterai un troisième tout à l'heure. On n'a plus la compétence économique. On n'a plus de marge de manœuvre financière. Pourtant, on propose ici de dépenser pratiquement 14 M€ : 5,4 M€ pour le seul Département du Haut-Rhin. Pour moi, c'est quand même assez difficilement explicable. J'ajoute d'ailleurs que, pour les entreprises comme pour les investisseurs, cette absence de clarification est très compliquée à vivre. Quand on rencontre des chefs d'entreprise, ils sont toujours pris dans la nébuleuse : est-ce qu'ils doivent s'adresser à AAA, est-ce qu'ils doivent s'adresser à l'ADIRA, est-ce qu'ils doivent s'adresser aux Agglomérations, aux Chambres de commerce ou autres ? Cela reste très, très compliqué. Il faut simplifier. Ce rapport, qui est certes une avancée, parce que, certes, on a fusionné et on a eu cette réunion dans cette salle, et j'avais dit d'ailleurs exactement la même chose : c'est une avancée parce qu'on fusionne avec le Bas-Rhin et on simplifie un petit peu ; mais on ne va pas jusqu'au bout, et je trouve cela regrettable. Autant je suis un partisan des Départements, comme échelon de proximité ; autant je pense que s'il y a un domaine où il faut raisonner sur un territoire pertinent, c'est bien celui de l'économie. On parlait tout à l'heure d'effort à faire, d'économie, de difficulté de boucler le budget. Je crois que s'il y a une économie à faire, on est en plein dedans et on aurait pu économiser cette dépense qui, encore une fois, ne correspond plus aux compétences que nous avons. D'ailleurs, je pense qu'il serait plus efficace, et moins coûteux, de peser de toutes nos forces pour faire du Haut-Rhin un territoire économiquement attractif dans le cadre de l'élaboration en cours du schéma économique de la Région. C'est là que les choses se font concrètement. C'est la loi. On peut le regretter, j'y reviendrai dans un instant, mais c'est la réalité de la réglementation actuelle. D'ailleurs, dans le département, nous avons de formidables atouts : secteur automobile, on travaille sur l'usine du futur, l'industrie lourde. Nous avons également des réserves foncières importantes, notamment le long du Rhin, où on a quasiment le seul foncier disponible entre Bâle et Rotterdam. Donc, on a des atouts, on a des moyens de faire pression sur la Région avec qui nous avons des discussions. Les uns et les autres, on a eu ces discussions-là. Je pense que c'est à ce niveau-là qu'on peut être pertinent.

Pour moi, et c'est cela qui m'embête dans ce rapport, ce rapport vient trop vite et en plus, il nous engage sur trois ans, sans être sûr que l'organisation territoriale d'après 2017 sera la même qu'aujourd'hui. À quelques mois d'un changement qu'on espère tous très fort, je regrette un petit peu cet empressement, qui donne l'impression qu'on ne croit plus à ces changements auxquels on aspirait, notamment peut-être même les contours de la Région actuelle. C'est là pour moi le troisième

paradoxe. Peut-être que je ne devrais pas dire cela, mais en même temps, en tant qu' élu de l' Agglomération colmarienne qui a pris une position aussi sur le sujet, cela reste dans cette logique-là, et c' est la raison pour laquelle je m' abstiendrai sur le rapport présenté aujourd' hui.

M. le Président

Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, M. le Président. J' entends les réticences ou les craintes de mon collègue de Colmar Agglomération. Pour autant, je crois que, depuis le début du mandat, on est dans notre ligne. Bien sûr, la loi NOTRe vient toiletter un certain nombre de nos compétences. Ce n' est pas pour autant qu' il faut qu' on se plie systématiquement au discours qui a été celui du rapporteur public devant le tribunal administratif quand l' État a attaqué notre délibération sur le RSA, à savoir : « Vous êtes une gentille collectivité territoriale, vous, les élus, ne vous mêlez surtout pas d' exprimer des opinions politiques ». Parce que là, c' est bien une opinion politique et une volonté politique qu' on exprime en faisant le choix de soutenir et de monter cette nouvelle ADIRA sur la région alsacienne. Il s' agit là, encore une fois, de bien insister sur tout ce rapprochement qu' on fait avec le Bas-Rhin.

Pour moi, ce qu' on met dans la nouvelle ADIRA, ce n' est pas une simple dépense mais c' est bel et bien un investissement, c' est un investissement pour le développement de notre économie, pour l' emploi dans nos territoires et, pour paraphraser ou reprendre mot à mot ce que le Président a régulièrement l' habitude de dire : pas de bon social sans bonne économie.

Bien sûr, la Région a des ambitions. Il y a AAA. Mais qu' est-ce que deviendra AAA après le schéma régional d' internationalisation et d' innovation ? On n' en sait rien. On sait aussi que si AAA a un certain nombre de forces, AAA a aussi un certain nombre de métiers dans lesquels l' ADIRA est bien plus performante. S' il faut simplifier, ce n' est pas pour autant qu' il faut rogner sur l' efficacité. Pour ne pas rogner sur l' efficacité, je pense que s' engager dans la durée, trois ans, ce n' est pas du luxe, pour là aussi donner plus de visibilité à nos entreprises.

Mais je conclurai juste en soulignant encore une fois, et comme on continuera sûrement à le faire, le risque aujourd' hui que représente la grande Région pour notre territoire. Pour moi, le territoire pertinent est, sera et restera l' Alsace. Ce n' est pas la grande Région ; c' est bien l' Alsace. Aujourd' hui, on n' a aucune garantie que AAA soit dans le mouvement de fond qu' est en train d' engager la grande Région, on n' a aucun gage que AAA survivra à ce schéma régional d' internationalisation et d' industrialisation.

Je n' oublie pas non plus que l' Alsace est minoritaire dans la grande Région. Dans ce grand chamallow qu' est devenue la mise en place molle de cette grande Région malgré des volontés ambitieuses, je pense qu' il est plus qu' urgent que nos deux Départements conservent leur outil de développement, de prospective et d' accompagnement de nos entreprises.

M. le Président

Merci. Philippe.

Philippe TRIMAILLE

Oui, je me permettrai de dire quand même qu'à mon sens, on ne fait pas de la politique, mon cher Yves, en tirant des plans sur la comète. On fait de la politique, déjà, avec des convictions. Ma conviction à moi, c'est que le développement économique ne peut pas se passer de l'implication des Départements, et je dirai même : on ne peut se passer de l'implication de personne. Ou alors, ce serait à considérer ou bien qu'on ne peut pas faire mieux, ou alors que la situation est complètement désespérée, ce qui d'ailleurs revient au même. Je pense qu'on fait de la politique aussi avec du courage. Le courage, c'est peut-être aussi de résister à la tentation de se réfugier derrière la loi pour faire des économies qui risquent, à terme, de coûter plus cher que ce qu'on aurait dépensé. Je suis d'accord avec Raphaël ; il s'agit d'un investissement, un investissement dont on attend un retour. Enfin, je pense qu'on fait de la politique en faisant l'effort aussi d'être réaliste. Tu parlais tout à l'heure du territoire pertinent en matière économique. Je pense qu'il y a un des territoires pertinents qui s'appelle la proximité. Va au contact des chefs d'entreprise ou des collectivités comme les com-com. Tu entendas que, eux, ils ont besoin d'être accompagnés par des acteurs qui ont un visage, pas par des institutions lointaines. Cette proximité est apportée par l'ADIRA. C'est ce qui fait que l'ADIRA est non seulement reconnue unanimement pour son efficacité, mais elle est aussi appréciée par les acteurs du terrain. Cependant, ce que je dis là n'est pas propre au Haut-Rhin. Il ne faut pas croire que la question se pose seulement dans notre département. Dans plusieurs grandes régions de France, les agences de développement départementales, là où il y en a, sont en train de trouver leur place, sont en train de s'inscrire dans le paysage institutionnel des grandes régions. Je dirai même qu'il y a des projets qui sont en cours de montage, de contractualisation avec les Départements dans de grandes régions. Je peux même en citer : l'Île-de-France, PACA. Donc, je considère qu'aujourd'hui, on est en train d'anticiper sur l'avenir. Parce que, ce dont on a besoin, et là, tu as raison... On a besoin d'un dispositif cohérent, qui implique tous les acteurs au service de cet objectif qui doit être partagé par tout le monde, qui est le développement économique. Parmi tous ces acteurs, il y a, à mon sens, et il doit y avoir aussi les Départements. Départements qui ont de toute façon tout intérêt, ne serait-ce qu'au titre de leurs compétences en matière d'insertion. Parce qu'il est évident que, pour pouvoir être efficace en matière d'insertion, il faut d'abord que l'on soit dans un contexte de développement économique créateur d'emplois. Cela, c'est du bon sens. C'est une évidence. Mais, en même temps, je répète ce que j'ai déjà demandé : je pense que cet effort que l'on est prêt à faire en s'engageant dans le cadre aussi de la grande Région avec laquelle il faut aussi discuter, mais cela viendra, de toute façon... soit accompagnée par un effort accru d'implication opérationnelle du Département dans l'insertion, en synergie justement avec l'ADIRA, à l'instar de ce qui se fait dans le Bas-Rhin. Merci.

M. le Président

Martine.

Martine DIETRICH

Merci, M. le Président. Ce que je voulais dire et je rejoins un petit peu Yves également... Effectivement, en étudiant, la loi NOTRe est très claire, en fait. Pour moi l'interlocuteur principal sur le volet économie, effectivement, doit être la Région. Garder l'ADIRA, pour tout ce qu'elle fait à côté, hors économie, je suis tout à fait d'accord... D'après le débat qu'on a eu ce matin, garder l'ADIRA pour insérer les bénéficiaires du RSA : je doute.

Pour moi, que chacun respecte la loi... Il y a un doublon. Le montant de 5,5 M€ que le Département du Haut-Rhin va subventionner pourrait servir à financer d'autres projets qui sont dans les

compétences du Conseil départemental. Actuellement, cette subvention ne sera pas, n'est pas une compétence. Alors, comme on est en période de restriction budgétaire, je pense que ces 5 M€ seraient à placer différemment.

M. le Président

Lucien.

Lucien MULLER

Je reviens juste sur ce que j'ai déjà dit ce matin. C'est que, personnellement, je voterai le rapport. Mais néanmoins, je fais la remarque qu'on s'engage sur trois ans, et j'aurais préféré de loin qu'on ne s'engage que sur un an, le temps que le Département, pardon, la grande Région mette en place son schéma de développement économique. On me parle de l'avenir de l'ADIRA par rapport à AAA. Je pense qu'on peut dire l'inverse également. Donc, je crois que, dans tout cela, il faut un peu plus de clarté. C'est pour ça que, personnellement, je militais pour le vote des dépenses et l'inscription budgétaire pour un an. Une fois qu'on verra plus clair, on pourra voir pour le vote complémentaire. C'est tout. Je suis pour la proximité. Il est vrai qu'on a des questions à se poser avec une grande Région : qui assurera la proximité ? qui fera les démarches ? Mais tout cela, c'est à voir encore. Le schéma régional devra apporter des éclaircissements là-dessus. Comme je l'ai dit ce matin, la Région est quand même au conseil d'administration de l'ADIRA. Donc, je pense que tout le monde a sa place là-dedans et que cela mérite vraiment beaucoup de négociations avant d'y aller à la hussarde. Voilà.

M. le Président

Yves.

Yves HEMEDINGER

Cher Raphaël, je suis plutôt d'accord avec une bonne partie de ce que tu as dit, quand tu parles du souhait que nous avons tous, ou en tout cas une partie d'entre nous, de revenir aux frontières de la région alsacienne, enfin à l'Alsace. Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela. On connaît mes positions très claires et très fermes sur le sujet, et j'y souscris totalement. Mais c'est justement ce que j'ai dit tout à l'heure et ce que vient de dire Lucien, c'est la raison pour laquelle je pense que c'est dangereux, que le rapport vient trop tôt aujourd'hui, et que c'est dangereux de se lier les mains pour trois ans, parce qu'on espère tous que, dans les prochains mois, les choses changeront. Pourquoi se lier les mains pour trois ans ? Je pense que cela va justement à l'encontre, et c'est le troisième paradoxe que je pointais dans mon intervention de tout à l'heure. Territoire pertinent : je parlais de la région. Pour moi, c'est la région Alsace. La région, quand on regarde ce qu'il se passe chez nos voisins allemands ou chez nos voisins suisses, justement, ils s'en sortent parce qu'ils ont un territoire économiquement puissant, et vaste, et grand. Autant la proximité, c'est indispensable, et je suis un départementaliste convaincu, sur tous les points ; mais, en matière économique, il faut une visibilité plus large pour les entreprises et pour les plans d'action en matière économique. C'est la raison pour laquelle je reviens sur ce que j'ai dit. Alors, on peut se faire plaisir. Bien sûr qu'on veut tous maintenir le rôle des Départements, proximité... On peut se faire plaisir en disant cela. Mais, une fois qu'on s'est fait plaisir, on n'a pas fait avancer les choses, puisqu'on n'a plus la compétence. Alors que, par ailleurs, c'est dit à chaque séance et cela a été dit en introduction à juste titre tout à l'heure par le Président, on n'a plus de marge de manœuvre financière, on a des problèmes pour boucler le budget, on réduit nos interventions auprès des communes, on réduit nos interventions auprès des associations. Le Président parlait tout à l'heure du déneigement : on est confronté à cela et on continue à faire des

choses qu'on n'est plus censé faire en prenant le risque en plus de marcher sur les pieds des autres et en brouillant l'image, en brouillant les cartes. Parce que, Philippe, tu dis : « L'économie a besoin de visage. » Oui, sauf qu'aujourd'hui, en maintenant ces strates, c'est-à-dire la grande Région ou la Région, le Département avec l'ADIRA, les Départements avec l'ADIRA, les Agglos, plus les Chambres consulaires éventuellement, etc., le visage est multiple et cela pose des problèmes. Tu parlais d'expériences de chefs d'entreprise. J'en rencontre beaucoup : j'ai travaillé pendant vingt-cinq ans dans les entreprises privées. Je me rends compte justement que c'est très compliqué pour les uns et les autres de savoir à qui ils ont affaire. En plus, comme chacun essaie de justifier son rôle pour justifier l'argent public qui est versé, on crée même parfois des concurrences qui sont néfastes, des surenchères, et cela devient encore plus difficilement compréhensible et encore moins justifiable sur le plan de l'orthodoxie budgétaire à laquelle nous sommes tous contraints. Donc, c'est ce que disait tout à l'heure Philippe. Là encore, on peut regretter la situation actuelle. Elle est ce qu'elle est. On espère tous qu'elle changera. Raison pour laquelle je redis : le rapport vient trop tôt et s'engager sur trois ans c'est trop.

M. le Président

D'autres remarques ? Pierre.

Pierre BIHL

Je l'ai signalé ce matin : je suis plutôt favorable à ce rapport, dans le sens où, je crois que c'est l'an passé, on était tous d'accord pour valider le rapprochement du CAHR et de l'ADIRA pour améliorer le fonctionnement de nos structures, surtout dans l'idée de rester présents aussi sur notre territoire auprès des entreprises, pour les aider à se développer. Aujourd'hui, il me paraît difficile de dire : « On était d'accord pour la fusion, et aujourd'hui, on s'arrête ». Je pense qu'une durée de trois ans me paraît raisonnable, parce que, du jour au lendemain, les choses ne vont pas évoluer rapidement. Je le disais également, parce que j'ai rencontré un chef d'entreprise cette semaine : les chefs d'entreprise attendent des réponses rapides et une réactivité. Donc, cette proximité qu'on peut leur apporter, cela a été souligné tout à l'heure, à mon avis, est importante. C'est pour cette raison aussi je pense qu'il faut continuer et encourager l'ADIRA à rester proche des entreprises de notre territoire.

M. le Président

Merci. La question générale est de savoir : est-ce que les Alsaciens doivent rester maîtres de leur destin économique ou pas ? Ou est-ce qu'on le confie à une structure plus large ? On a un petit peu, effectivement, répondu à cette question en fusionnant les deux agences.

Je regarde aussi ce qui se passe par ailleurs. Il y a des Départements qui sont dans l'anticipation, par exemple la Moselle, qui vient de créer une agence économique pour éviter qu'elle perde le contrôle de l'action économique sur son territoire. Je connais bien le Président, qui a une vision à très long terme. Trois ans, on peut discuter. Mais aujourd'hui, les entreprises ont un interlocuteur fiable, dont elles sont satisfaites, qu'elles connaissent. On ne peut pas leur dire : on ne sait pas si, au bout de l'an prochain, vous serez toujours là. Il faut qu'on s'inscrive quand même dans un minimum de durée. C'est pour cette raison qu'avec le Bas-Rhin, on s'est donné cet horizon de trois ans.

Ensuite, lorsqu'on a eu le débat sur le RSA, tout le monde me disait : « Mais, M. le Président, mettez plus dans l'insertion ! » Sur la même période, j'ai calculé, on va mettre 50 M€ dans l'insertion. Mais l'insertion, à mon avis, cela passe par l'économie. On ne va pas créer des emplois publics. Moi, je propose tout simplement qu'on augmente nos budgets d'insertion de 10 % et qu'on mette cela dans

le soutien et dans l'accompagnement de l'économie, parce que, de toute façon, nos demandeurs d'emploi, nos personnes au RSA, leur vocation, c'est de retrouver un travail et de retrouver un travail dans le secteur privé et dans le monde entrepreneurial.

Entre midi et deux, j'ai BAYLET qui m'a contacté, parce qu'il sait qu'on est en pointe dans cette question des agences économiques. J'aurai rendez-vous avec un certain nombre de collègues Présidents de Département. Je sais qu'il partage notre analyse. Parce que je ne sais pas si elle est légale ou pas. La délibération pourrait être déferée si elle n'est pas conforme à la loi NOTRe. Mais je vois quand même en pratique, depuis plusieurs semaines, depuis plusieurs mois, l'agence fonctionner. On a des dossiers très chauds aujourd'hui, des dossiers qui vont aboutir, avec la création de 250, 300, 400 emplois sur notre territoire. Je préfère que nous, on prenne cela en charge, que ce soit confié à quelqu'un de l'extérieur, qui, il faut bien le reconnaître, avait plus d'expérience dans l'exogène sur les marchés extérieurs que sur l'endogène. Pour moi, l'insertion passe impérativement par l'économie, et je ne baisserai pas les bras là-dessus. Ce que la loi a mal fait, on n'est pas obligé de l'appliquer à la lettre. Cela ne nous fait pas plaisir de dépenser 5 M€. Mais je sais que cet argent sera dépensé utilement pour le développement de nos territoires. Je préfère donner un soutien à l'entreprise qu'à des entreprises d'insertion qui en ont peut-être besoin aussi, mais où le résultat sera peut-être moins pertinent sur le territoire. Donc, la loi NOTRe, on peut l'interpréter comme on veut. On peut dire tout à fait qu'on est ici dans une action d'insertion. Si on accueille des entreprises sur notre territoire, ce n'est pas pour nous faire plaisir, c'est pour créer de l'activité et c'est pour que nos concitoyens aient un travail.

Voilà le sens de cette délibération, qu'on prend en commun avec nos collègues du Bas-Rhin. Je pense que ce ne serait pas un bon signe de dire qu'on a des divergences sur ces questions. Parce que le monde économique nous regarde aussi, en disant : « Voilà, ils sont en train de débattre comme des chiffonniers entre eux. » Je pense qu'on a, avec le Bas-Rhin, une vision commune sur le développement de notre territoire et qu'il faut qu'on travaille tous ensemble dans la même direction. On a des préoccupations sociales, mais dont les réponses seront également, à un moment donné, économiques.

On fait voter. Délibération. Ah, pardon.

Fatima JENN

Vous avez parlé des 10 % de moins...

M. le Président

Non, non, non. L'insertion, c'est 10 M€ par an. D'accord ?

Fatima JENN

Parce qu'à un moment donné, tu as parlé de 10 %...

M. le Président

Non, on ne touche pas à l'insertion, je te rassure. On ne te prend pas d'argent.

Fatima JENN

Parce que, ce matin, on a parlé de cela.

M. le Président

L'État me dit : « Mettez plus d'argent dans l'insertion. » L'argent qu'on met en plus dans l'insertion, c'est dans le soutien à l'économie. Parce que l'insertion, cela passe par le développement économique. Moi, je ne vois pas d'autre modèle. Donc, je ne te prends aucun euro, je te rassure.

Fatima JENN

C'est clair qu'il faut donner toutes les chances aux bénéficiaires du RSA et pas uniquement, aux jeunes aussi, qui, si on ne s'en occupe pas, vont tomber dans ces prestations. Il faut donner toutes les chances pour que ce public soit inséré. Et l'insertion par l'économie est importante.

M. le Président

Merci beaucoup. Yves, c'est à toi pour la délibération.

Yves HEMEDINGER

**UN RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE AU TRAVERS DE
L'ADIRA
CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS POUR LA PERIODE DU 1ER
DECEMBRE 2016 AU 31 DECEMBRE 2020**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat et d'objectifs entre le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2020, jointe en annexe de la présente délibération,
- autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention,
- donne délégation à la Commission permanente pour attribuer la subvention et approuver la convention annuelle de partenariat à établir avec l'ADIRA,
- Prend acte que l'engagement financier du Département du Haut-Rhin a fait l'objet d'une inscription d'une autorisation d'engagement au programme F824, dans le cadre de la DM2 2016, à hauteur de 5 448 000 €.

M. le Président

Qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Deux abstentions : Yves HEMEDINGER et Martine DIETRICH. Adopté. Merci beaucoup. On passe à la première Commission. Raphaël, tu voulais ajouter quelque chose ? Après. Lara.

Lara MILLION

Très bien, merci. Première délibération concernant la commission des Finances : la proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Avec la Décision modificative 2, nous aurons des créances irrécouvrables pour un montant de 145 077,43 €. Je vous rappelle que nous avons déjà

une admission en non-valeur pour plus de 175 000 €. De ces 145 000 €, il y a 125 000 € concernant des indus RSA. Juste une petite information : les indus RSA, c'est après, évidemment, constatation. D'où l'intérêt, je dirais, avec ma collègue Josiane MEHLEN-VETTER, de ces contrôles que nous faisons a priori. Parce qu'évidemment, lorsque nous faisons des contrôles a posteriori, les contrôles sont là, mais des fois, cela se traduit par des admissions en non-valeur. Donc, on ne récupère pas. Alors que là, il s'agit bien de contrôles a priori pour promouvoir le juste droit. C'est vrai qu'à ce jour, en 2016, dans la Décision modificative et dans l'exécution du Budget, ces contrôles a priori nous ont fait ne pas dépenser 2,8 M€. Je crois que c'est aussi important de le signaler, surtout pour un montant de 96,5 M€ de RSA que nous payons, nous, Département du Haut-Rhin, dans l'année 2016.

J'aimerais quand même rappeler, je crois que c'est important, à chaque fois, parce que j'ai l'impression qu'on ne l'entend pas, qu'on est un des Départements de France les moins compensés. Je sais que le gouvernement nous bâillonne, nous ligote. On ne peut rien faire, on est juste là pour payer. Mais, à un moment donné, il faut juste le dire : nous sommes un des Départements de France les moins compensés pour le RSA. Et j'aimerais bien que cela s'entende. Parce que, quand le Président parle des 200 M€ que le gouvernement a décidé, on ne sait même pas sur quels critères, de donner à certains Départements, nous ne savons même pas si nous sommes éligibles à ces 200 M€, nous ne connaissons pas les critères. Mais quand même, le critère de la compensation de TVA devrait faire partie d'un des critères.

Voilà pour la DM2, sur cet aspect d'admission en non-valeur.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- décide de l'admission en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant total de 145 077,43 €,
- impute cette dépense sur les comptes 6541 et 6542 du chapitre 015 pour 11 831,79 €, du chapitre 017 pour 125 600,85 € et du chapitre 65 pour 7 644,79 €,
- procède aux virements nécessaires sur le budget départemental pour le redéploiement des crédits,
- autorise la reprise partielle de la provision à hauteur de 125 600,85 € pour les créances des indus RSA par l'émission d'un titre de recette au compte 7817 du chapitre 78 du budget départemental.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

Lara MILLION

Concernant la Décision modificative n° 2, on va peut-être mettre le Power Point ? Il s'agit de beaucoup de réajustements, mais je pense qu'il est important quand même, lorsqu'on modifie le budget, en cours d'année, d'avoir quelques zooms sur certains montants.

Tout d'abord, on peut passer le premier slide sur les dépenses nouvelles. Il faut faire attention à ce terme. Dépenses nouvelles : je vous en ai parlé tout à l'heure, c'est le RSA. Nous passons donc à 96,5 M€ de RSA. Nous avons, nous faisons l'effort pour faire face à cette dépense, parce que certains Départements ne font pas cet effort. Nous, nous faisons l'effort pour trouver les 6,3 M€. Il y a également aujourd'hui Citivia. On en a parlé tout à l'heure. Il faut faire attention : ce n'est pas une dépense nouvelle ; c'est une écriture budgétaire, parce que c'est une provision pour dépréciation pour un montant de 2,6 M€, par rapport à la réduction du capital possible. Tout cela pour vous dire que nous avons des dépenses nouvelles et que la collectivité fait un effort.

J'aimerais juste en profiter pour vous faire part des efforts que nous faisons, et surtout dans l'état où nous sommes. Aujourd'hui, nous sommes là, tous, autour de cette table ; depuis plusieurs mois, nous travaillons déjà sur le Budget 2017. Nous faisons plusieurs réunions, une réunion budgétaire au sein de chaque commission. Ce n'est pas facile, cela a été dit tout à l'heure. Il faut faire des choix. Il faut prioriser. Alors aujourd'hui, on fait des efforts, bien qu'on sache déjà que l'année prochaine, on aura toujours nos 14 M€ de moins de dotations, alors que les communes, elles, ont eu un petit cadeau du gouvernement – ce qui est bien d'ailleurs, mais on aurait bien aimé aussi en profiter, sur cette division sur deux années de la diminution de la dotation. Nous, on n'y a pas eu droit, donc je pense que, vraiment, tout ce qui est proximité, cela n'intéresse pas le gouvernement.

Ensuite, on vient de le remarquer – le Président en a parlé tout à l'heure en introduction – que l'article 14 du projet de loi de finances nous diminuerait pour justement donner à d'autres – on ne sait toujours pas à qui – 6 M€. Comme cela, voilà, peut-être qu'on va avoir 6 M€ en moins. Moi, j'ai un vrai souci, puisque que ces 6 M€ en moins, c'est sur les dotations de compensation : dotations de compensation de taxe professionnelle et dotations de compensation sur la taxe d'habitation. Il me semble quand même que, quand nous avons eu ces dotations de compensation, déjà à l'époque, on avait dit, attention, les compensations, c'est toujours à une année, donc elles n'évoluent pas, mais en plus là, elles diminuent. Mais quelle est la légalité de ces dotations de compensation ? On nous les diminue. Il y a un vrai problème. Aujourd'hui, le gouvernement fait des cadeaux à tout-va. On sait qu'on est en période pré-électorale, mais c'est quand même le budget de la France, c'est le budget des collectivités territoriales. Il n'y a pas de ligne de conduite, il n'y a pas de critères. Qui est-ce qui en subit les conséquences ? Les citoyens des départements. Nous avons l'action sociale, nous avons plusieurs compétences. On en parle tout le temps. Mais, vraiment, on essaie de nous asphyxier financièrement. Vous avez été nombreux à me dire depuis plusieurs mois, parce que nous faisons un travail exemplaire, nous avons pris le Département avec des difficultés : « Est-ce que c'est bien d'être les bons petits soldats ? » Parce que, quelque part, on aide ceux qui le sont peut-être moins. Je l'ai entendu à plusieurs reprises. Aujourd'hui, il faut le dire. J'ai même proposé au Président d'aller à Paris manifester, mais pas manifester gentiment : carrément bloquer les rues, parce qu'à un moment donné, qu'est-ce qu'il faut faire pour qu'on nous entende ? Qu'est-ce qu'il faut faire pour que ceux qui gèrent bien leur collectivité, qui font des efforts, soient entendus ? Aujourd'hui, c'est vraiment la prime à la mauvaise gestion, et je voulais le signaler.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les dépenses nouvelles. Les efforts de la collectivité, on en fait. Parce qu'aujourd'hui, en 2016, on a réorganisé les services. Tout le monde le sait : réorganisation des services, directeur général des services en tête. Ce n'est pas facile, pour les agents de la collectivité. La réorganisation se fait. On avait eu une diminution de 22 emplois équivalents temps-plein en 2016. Entre 2015 et 2016, 41 emplois équivalents temps-plein. Qui peut le dire ? Nous l'avons fait. Je dis bravo. Et nous faisons encore des économies, des économies de 900 000 €. Mais attention, il y a eu l'augmentation du point d'indice : du coup, c'est moins, évidemment. On se dit, à un moment donné, c'est bien de faire des efforts, mais jusqu'où irons-nous ? En plus, il y a, vous le voyez sur les dépenses de fonctionnement, des décalages de mise en œuvre de la loi d'adaptation de

la société au vieillissement, parce que, quand même, disons-le : une de nos compétences aussi très importante, ce qui nous attend dans l'avenir, c'est tout ce qui concerne nos aînés. Nous n'avons encore rien prévu, le gouvernement n'a encore rien prévu – et nous non plus – pour financer, évidemment, toute cette loi sur le vieillissement. Nous avons des millions d'euros qui vont devoir être déployés pour justement mettre en œuvre cette loi. Voilà sur les dépenses de fonctionnement.

Là, vous avez la liste à la Prévert. Donc, des totaux de dépenses de fonctionnement, avec les plus et les moins, parce qu'évidemment, nous avons des dépenses minorées et autres, parce que nous faisons des efforts, comme je vous le disais tout à l'heure, pour un montant de 2,3 M€.

Ensuite, il faut évidemment que ces 2,3 M€, que nous retrouvons les recettes en fonctionnement. Donc, nous avons beaucoup de réajustements, de régularisations. Vous aurez la liste tout à l'heure. Quelque chose qui peut aussi nous inquiéter : depuis trois-quatre ans, lorsqu'on faisait les préparations des budgets, il y avait une augmentation automatique on va dire de la CVAE et de la taxe foncière sur 2,5 % en moyenne de la CVAE, et de 2,2 % de la taxe foncière. Cette année, en 2016, nous sommes obligés de régulariser, la CVAE recule de 0,13 %, alors que nous avons été prudents, parce que dans le budget, on n'avait pas tablé sur 2,5 % ; on avait tablé sur 1,5 %. Là, la CVAE recule de 0,13 %. Je ne sais pas ; j'ai entendu quelqu'un qui disait que ça va mieux. Je ne dois pas avoir la même notion du « ça va mieux ». Comme on n'a pas exactement la lisibilité, on ne sait pas exactement d'où vient ce - 0,13 %. Je ne veux rien dire, parce qu'on n'a pas cette lisibilité. On ne peut pas nous la donner. On a essayé de l'avoir, mais on ne peut pas. Mais moi, quand je vois du - 0,13 % sur la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises, parce que c'est bien de cela dont on parle, on peut se poser des questions sur le « ça va mieux ». Voilà la liste des recettes de fonctionnement. Et nous avons trouvé les 2,3 M€ pour équilibrer les dépenses de fonctionnement complémentaires.

Sur la section d'investissement, il s'agit de moins de dépenses que prévues par rapport à l'investissement, donc par rapport au budget : - 5,2 M€. Ce sont beaucoup de projets qui ont été décalés par rapport à la réalisation. C'est-à-dire qu'on ne les trouvera pas en 2016, mais on les trouvera en 2017. Ce sont beaucoup de reports. Vous avez la liste devant les yeux : des réhabilitations, des projets de bâtiments, des projets structurants. On sait qu'on ne les terminera pas en 2016, donc on n'a pas besoin de ces crédits-là, donc c'est un report pour un montant de 5,2 M€. Sur la section d'investissement, en recettes, on a des recettes d'investissement complémentaires pour 1,5 M€. On peut juste noter quelque chose d'intéressant. Là, vous voyez qu'il y a des réajustements de recettes et autres. Mais ce qui est intéressant, c'est le complément fonds de compensation de TVA. Parce que, malgré tout cela, et c'est ce qu'on avait dit aussi en 2016, on investit. Parce qu'on pourrait très bien se dire : on investit moins. Alors on investit bien sûr un peu moins. Mais je vous rappelle quand même qu'en investissement, on a 81,6 M€ en 2016, donc on a une vraie volonté d'investissement.

Sur l'excédent en tout, grâce ou à cause de ces reports, nous avons un excédent d'investissement de 6,7 M€. Comme vous l'a dit le Président en introduction, et comme nous sommes de bons gestionnaires, encore – peut-être pas pour longtemps parce qu'à force, c'est fatigant –, nous avons décidé, si vous en êtes d'accord, de réduire l'emprunt, parce que nous avons prévu un emprunt dans le Budget de 19,5 M€. Donc, nous aimerions diminuer évidemment l'emprunt d'environ de ce montant, c'est-à-dire de porter l'emprunt à 12,8 M€.

Pour votre information, l'encours d'emprunts, il y a deux ans, était à 500 M€. Fin 2015, 440 M€. Et si tout va bien, fin 2016, 408 M€. C'est-à-dire qu'en plus, on se désendette. Qui peut le dire aujourd'hui ? On se désendette, parce que lorsqu'on ne sait pas où on va, c'est aussi important de se désendetter. Aujourd'hui, on a une capacité de désendettement de 6,8 ans. Ceci étant, notre

autofinancement n'est pas bon, bien entendu, parce qu'il y a les amortissements et nous n'avons pas réellement d'autofinancement net, et c'est pour cela qu'il faut que nous fassions attention. Sauf s'il faut se mettre en déficit pour que le gouvernement se dise : tiens, il faudrait peut-être les aider. Voilà, merci.

M. le Président

Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

Merci, M. le Président. Chers collègues, ce rapport est opportun parce qu'il fait le focus sur une réalité dans notre collectivité qui est la baisse des effectifs et de la masse salariale. Cela arrive alors que la Cour des comptes vient de sortir, à grand renfort de communication, comme à son habitude, son dernier opus sur la gestion des collectivités territoriales. Et, comme souvent, cette noble institution, qui est une émanation d'abord de l'État centralisateur, nous prouve son leitmotiv : centraliser. La vérité est unique et générale. Alors même que l'analyse de la Cour des comptes est supposée s'intéresser aux collectivités territoriales dans son rapport, elle utilise les mêmes indicateurs nationaux en oubliant largement que la richesse des collectivités est justement d'être différente et d'être gérée différemment. J'y reviendrai.

Mais ce rapport est surtout opportun, parce que, selon le principe qu'une actualité en chasse une autre, alors que le gouvernement s'apprête à présenter son projet de loi finances pour les sécurités sociales, à nous présenter un beau maquillage sur les chiffres de la sécurité sociale, qui eux-mêmes ont fait l'objet d'un rapport de la Cour des comptes le mois dernier, quoi de plus opportun que de critiquer la gestion des collectivités territoriales – alors, c'est là que cela devient intéressant – sur la période électorale précédente, et d'entretenir ainsi la confusion sur les nouvelles majorités issues des élections de 2014 et 2015 ? Pour être clair, le rapport concerne une période où, majoritairement, les collectivités territoriales étaient pilotées par des majorités de gauche, alors qu'entre-temps, 2014 et 2015 ont fait le ménage.

Mais venons-en au Haut-Rhin. Le Haut-Rhin est, d'un point de vue du territoire, donc pas de la collectivité départementale, le deuxième au niveau national en nombre de fonctionnaires par habitant. Toutes les collectivités en sont responsables : communes, intercommunalités et Conseil départemental évidemment. Notre collectivité, particulièrement grâce à une gestion fine de sa propre masse salariale mais aussi grâce à son intervention de structuration du territoire et d'ingénierie, il est évident que notre investissement dans l'ingénierie permet aussi à d'autres collectivités – je pense notamment aux intercommunalités – de ne pas embaucher.

Dans les chiffres globaux, je relève également que l'État a moins de fonctionnaires par habitant dans le Haut-Rhin. Alors là, cela m'interpelle déjà davantage. Si l'évaluation des politiques publiques doit se faire sur de grands indicateurs nationaux, alors, où est l'égalité territoriale quand le Haut-Rhin est doté de moins de fonctionnaires d'État, de moins de fonctionnaires hospitaliers que les autres départements ? Aurions-nous moins d'enseignants et plus d'élèves par classe ? Je n'en doute pas. Aurions-nous moins de moyens à destination de nos hôpitaux ou de nos forces de police ?

Au niveau de notre collectivité, je vois néanmoins ce rapport avec sérénité. Il faut en effet rappeler que le taux d'emploi de fonctionnaires pour le département du Haut-Rhin compte parmi les trois plus faibles de France, avec une moyenne de 30 fonctionnaires départementaux pour 10 000 habitants, et une dépense de personnels par habitant 25 % en-dessous de la moyenne de la strate. Pour autant, je

ne pense pas que notre majorité se satisfasse de la situation. Lara l'a rappelé : sur la période 2015-2016, une baisse de 41 emplois équivalents temps plein dans notre collectivité. Et, dans les prévisions budgétaires 2017, nous avons d'ores et déjà prévu de réduire la masse salariale, c'est-à-dire qu'on réduit le nombre de temps plein en compensant davantage que l'augmentation mécanique de dépenses imposée par les règles, là aussi, définies par l'État.

Mais nous n'en resterons pas là, M. le Président, et plusieurs chantiers, je connais votre détermination, se trouvent devant nous. Je pense au SDIS, évidemment. Et j'entends, M. le Président, la difficulté de réformer ce qui est devenu, ce qui était devenu un quasi-État dans l'État. Mais je reconnais également votre détermination. Comment les Haut-Rhinois peuvent-ils encore accepter, alors qu'on leur demande à tous de faire des efforts, que les sapeurs-pompiers professionnels – parce que c'est bien de cela dont il s'agit – continuent de ne faire que 88 gardes par an ? Pour ma part, M. le Président, ma référence reste celle du niveau d'emplois d'avant décentralisation, parce que les pompiers de Paris font 120 gardes par an.

L'autre chantier – et je ne doute pas que 2017 sera une année prompte à son ouverture – sera celui du temps de travail dans notre collectivité qui, bien qu'il ne soit pas catastrophique, mérite aussi d'être mis sur l'ouvrage. Peut-être même au regard d'autres changements qui pourront avoir lieu en 2017, je ne doute pas que les fonctionnaires, y compris territoriaux, devront revoir leur temps de travail au regard de la situation globale de notre pays.

J'entends les problèmes que Lara a bien posés. Nous avons un problème majeur dans notre collectivité, c'est que nous sommes des Alsaciens. Avec nos qualités et nos défauts. L'une de ces qualités, qui est justement un défaut, c'est notre sérieux. Nous sommes incapables, contrairement à d'autres collectivités ou à d'autres territoires, de choisir une gestion financière irresponsable. La solution de facilité serait celle-là : laisser filer les déficits pour qu'in fine, l'État le comble. L'État pourrait aussi agir autrement : supprimer le Département, au moment même où justement la nouvelle organisation territoriale de notre République nous rappelle chaque jour l'importance du rôle de proximité que nous exerçons. Et puis, nous sommes alsaciens, et j'en suis fier. Nous sommes honnêtes et, alors que nos électeurs demandent toujours davantage de transparence et d'honnêteté dans l'action publique, notre gestion en bon père de famille se doit d'être poursuivie.

À côté de cela, et alors que le gouvernement continue de siphonner notre collectivité départementale, nous constatons avec consternation les conséquences de sa réforme territoriale, là aussi sur l'emploi, notamment des fonctionnaires territoriaux. Aussi, je ne doute pas que le prochain opus de la Cour des comptes ne manquera pas de relever l'augmentation des dépenses de la masse salariale dans les nouvelles grandes régions, augmentation mécanique qui s'impose aux élus régionaux en responsabilité puisque, pour prendre le simple exemple du Grand Est, le nivellement des salaires par le haut devrait ainsi se traduire entre 50 et 60 millions d'euros de dépenses supplémentaires par an pour la masse salariale de la grande Région Est.

Chers collègues, je reste simplement convaincu que, même si la période est difficile, même si ces réductions budgétaires sont parfois lourdes et compliquées à expliquer et à assumer sur notre territoire, nos réformes paieront et bénéficieront in fine à notre territoire, à nos contribuables, et aux Haut-Rhinois.

M. le Président

Réaction ? Heureusement qu'on t'a. Tu animes nos débats. Philippe.

Philippe TRIMAILLE

Oui, merci, je vais me dévouer pour animer aussi un petit peu alors, puisqu'il faut se dévouer. Je veux simplement faire une petite réflexion. Nous sommes depuis un certain nombre d'années dans un contexte qui est rendu difficile par une politique nationale menée par la majorité socialiste, qui va à l'encontre de ce qui permettrait de soutenir l'économie. En effet, en diminuant fortement les dotations aux collectivités, le gouvernement a obligé – un rapport de la Cour des comptes vient de l'établir très clairement – les collectivités à augmenter les impôts à hauteur de 6 Mds€, ce qui est quand même énorme, et en même temps à conduire à une diminution très forte des investissements publics à hauteur, sur les deux dernières années, de - 25 %. Alors, il va de soi que cette politique concernant l'économie est complètement délétère, puisqu'augmenter les impôts, c'est amputer d'autant le pouvoir d'achat qui serait injecté dans l'économie, et, en même temps, en diminuant les investissements, on diminue le soutien à l'économie par l'intermédiaire des investissements publics. Donc, cette politique est complètement contreproductive. C'est ce qui m'amène à me dire que nous avons, nous, collectivité, bien qu'étant dans une situation difficile, le devoir d'essayer de tenir au maximum, par rapport à ces contraintes nationales. Cela m'amène quand même à m'interroger sur ce qui est proposé là, parce que je pense qu'on aurait, nous, à chercher à maintenir notre investissement public. Je me demande en quoi c'est une bonne idée de se désendetter dans ce contexte, alors même que nous sommes, par rapport aux possibilités d'emprunter à taux bas, et même très bas actuellement, dans un contexte qui, de ce point de vue, est plutôt favorable. Quoi qu'il en soit, moi, ce que je demande, c'est qu'on n'aille pas dans le sens de la politique que cherche à nous faire mener, en endossant l'impopularité de celle-ci, le gouvernement, mais que l'on soit capable d'avoir notre propre politique dans un contexte difficile certes, mais qui soutienne l'économie, et puis, si possible, préserve le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

M. le Président

Oui, c'est une réflexion qu'on peut tout à fait avoir. Simplement, l'endettement d'aujourd'hui, c'est les impôts de demain. Même avec des taux d'intérêt faibles, il faudra bien rembourser. Moi, ce qui m'alarme, c'est notre capacité d'autofinancement, qui est quand même très faible. Si on avait une CAF... J'ai regardé, le Bas-Rhin a une CAF aux alentours de 4 %, 5 %. Nous, on est à 1,5 %. C'est quand même un signal. Il faut faire attention, parce qu'il faut qu'on soit toujours en capacité ensuite de pouvoir investir, parce qu'il ne faut pas qu'on se fasse étrangler par cet endettement. Après, on a quand même plus de 89 M€ de volant d'investissement par an, ce qui n'est pas rien. Je pense qu'à partir de 2018, on le sait bien, on a des marges de manœuvre plus importantes. On pourra entreprendre des travaux lourds dans un certain nombre d'établissements scolaires. Je pense par exemple à Saint-Amarin. Il faut aussi qu'on se fixe les priorités chez nous. On va mettre en place avec Pierre VOGT un Livre blanc des collèges. Moi, j'étais quand même très frappé en arrivant de constater l'état très dégradé de certains établissements. Je crois qu'il faut vraiment que, là aussi, on soit très volontaristes. D'autres remarques ?

Juste, pour Raphaël, la loi du 4 août 2004 pour l'égalité réelle entre femme et homme, parce qu'on fait du droit, actuellement, je vois, prévoit qu'on remplace l'expression « bon père de famille » en « raisonnablement ». On n'a plus le droit de parler de bon père de famille. Donc, on rectifie le compte rendu en conséquence.

On poursuit. Lecture du rapport.

Fabienne ORLANDI

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2016

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 à -2 846 270,79 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 869 478 817,30 €,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 à -38 953 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 4 889 700,74 €,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 à 3 756,72 € pour la régie départementale de production d'énergie électrique, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie départementale à 1 547 439,72 €,
- ☞ procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,
- ☞ autorise l'inscription d'une provision pour dépréciation d'éléments d'actif d'un montant de 2 573 753,19 € afin de constater la diminution de la valeur nominale des actions CITIVIA-SEM détenus par le Département,
- ☞ autorise la reprise de la provision relative aux indus RSA à hauteur de 125 600,85 € correspondant aux créances admises en non-valeur dès lors que celle-ci deviendra sans objet.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Pardon Marie-France. Tu voulais prendre la parole ? Tu t'abstiens ? Une abstention : Marie-France VALLAT. Merci. Rémy.

Rémy WITH

Merci, M. le Président. Rapidement, c'est Bernadette GROFF qui rapportera, qui présentera les délibérations. Juste un mot, nous avons deux rapports à vous proposer. Le premier est celui qui confirme ce que nous avons déjà évoqué tout au long de cette année, c'est-à-dire l'abandon, suite à la loi NOTRe d'une part, mais aussi par rapport à l'option qui avait été prise en début d'année, l'abandon des contrats de territoires de vie, les CTV, dès la fin de l'année. Et puis le dispositif PIL, projets d'intérêts locaux. Donc, ce sont deux dispositifs qui vont être abandonnés et qui ne vont pas être poursuivis l'année prochaine. Sauf pour les contrats qui ont fait l'objet d'un engagement de la part de la collectivité, d'une contractualisation signée, mais pas de nouveaux contrats de prévus à ce niveau. Donc, c'est le premier rapport.

Le deuxième : on s'inscrit dans la loi NOTRe et le dispositif de la solidarité territoriale, à savoir construire cette nouvelle solidarité territoriale. C'est vrai qu'on a beaucoup réfléchi pour savoir exactement ce qu'on pouvait mettre derrière ce vocable. Néanmoins, nous avons estimé que, peut-être, en ce qui nous concerne, au vu de ce que nous avons déjà réalisé de la politique que nous avons menée jusqu'ici avec les territoires et les acteurs locaux, nous avons estimé que la solidarité territoriale haut-rhinoise pouvait s'inscrire dans la loi NOTRe sous la forme d'une démarche reposant sur trois piliers.

Le premier pilier, c'était la création, c'est l'objet du rapport qui vous est proposé, de ce fonds cantonal d'investissement.

Le deuxième pilier concernera davantage la mise en avant et l'augmentation ou la création de davantage d'ingénierie et d'aide aux territoires, que ce soit dans le cadre de nos services techniques propres, dans le domaine du juridique, de l'hydraulique, des routes, du tourisme, de l'économie ou des fonds européens, mais aussi au travers des satellites qui sont finalement nos outils comme l'ADAUHR, l'ADIRA, l'ADT, l'ADIL – on l'a dit tout à l'heure au travers de différents rapports. On veut davantage être présents sur le territoire, on veut davantage accompagner les acteurs de territoire, et surtout, on veut leur apporter des conseils, des réponses, de l'accompagnement qui permettent à ces acteurs de pouvoir travailler sur des projets et de pouvoir développer leur secteur.

Le troisième pilier de la solidarité territoriale, nous allons y travailler tout au long de l'année 2017 : il s'agit du soutien à des projets structurants qui croisent des compétences qui sont les nôtres, mais aussi des attentes du terrain, un certain nombre de réalisations d'actions ou d'équipements qui peuvent se retrouver dans ce volet-là, dans ce troisième pilier, parce que c'est, je dirai, la déclinaison de compétences sur le territoire, mais en même temps, ce sont aussi peut-être les besoins exprimés par un territoire par rapport à l'activité que les acteurs du territoire entendent mener.

Voilà cette solidarité territoriale déclinée sous trois piliers. Aujourd'hui, vous avez le premier pilier qui vous est proposé : c'est le fonds d'investissement cantonal. Son nom l'indique bien : c'est de l'aide à des petits projets d'investissement, qui seront destinés aux différents cantons. Chaque canton va se retrouver avec une enveloppe de 50 000 €, c'est-à-dire 25 000 €, grosso modo, par élu, pour pouvoir venir en aide, venir en soutien à des projets qui sont portés soit par les collectivités locales, communes ou EPCI, soit par des associations qui souhaitent effectivement réaliser un certain nombre de projets. Bien sûr, compte tenu des montants, ce sont des petits projets. Mais néanmoins des projets sans doute indispensables dans la vie quotidienne de nos concitoyens, qui permettent peut-être d'apporter une amélioration à la fois de leur activité et peut-être aussi d'un mieux-être au travers d'équipements qui leur sont indispensables pour pouvoir s'engager pleinement dans l'animation de leur village, de leur communauté et pouvoir ainsi réaliser et concrétiser un certain nombre d'actions.

Voilà, M. le Président. Le rapport entrera un peu plus dans le détail. Vous avez des annexes avec le règlement qui définira le cadre. Aujourd'hui, on est en plein dans cette démarche de solidarité territoriale qui, au-delà de la solidarité sociale, doit effectivement se poursuivre sur le plan des territoires et faire en sorte que l'on puisse vraiment garder ce contact, comme on l'a déjà dit aujourd'hui, la volonté clairement affichée du Département d'être la collectivité de proximité et de continuer à pouvoir être ce partenaire indispensable aux côtés de nos partenaires institutionnels locaux, mais aussi pour le bien-être de nos concitoyens.

M. le Président

Des questions ? Un peu imagée, cette nouvelle politique. Cela nous permet de dire que, par le passé, le Département a versé un peu d'essence dans les réservoirs pour faire avancer les projets. Aujourd'hui, on vient avec une petite burette d'huile qu'on verse afin que les mécanismes continuent à fonctionner et ne se grippent pas, ou parfois aussi pour les faire redémarrer.

Rémy WITH

Sauf que, Président, si vous me permettez, parfois, l'huile est plus indispensable que l'essence, au risque de casser toute la machine.

M. le Président

Bernadette.

Bernadette GROFF

C'est pour lire les délibérations.

M. le Président

Ah pardon. Quelqu'un d'autre ? Non ? Donc, Bernadette va nous lire la délibération, s'il n'y a pas d'observation. Bernadette, c'est à toi.

Bernadette GROFF

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 : NON CONTRACTUALISATION DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS ET ABROGATION DU DISPOSITIF PROJETS D'INTERET LOCAL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- précise que le soutien du Département aux territoires s'inscrira désormais prioritairement, suite à l'intervention de la loi portant nouvelle organisation de la République, dans le cadre d'une politique construite autour de la compétence du Département en matière de « solidarité territoriale », dont les modalités seront définies par l'Assemblée,
- décide en conséquence de ne pas contractualiser de nouveaux engagements du Département au titre de l'enveloppe « Projets structurants » des Contrats de Territoire de Vie et de ne pas lancer de nouvel appel à projets au titre de l'enveloppe « Projets d'Intérêt Local » intégrée aux Contrats de Territoire de Vie au titre des années 2017 et suivantes,
- abroge en conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'enveloppe « Projets d'Intérêt Local » et l'enveloppe « Projets Structurants » prévues dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie, et plus particulièrement :
 - la délibération n° CG-2013-3-5-3 du Conseil Général du 21 juin 2013 et ses annexes 1 et 3 en tant qu'elles ont créé ces deux enveloppes d'aide, arrêté leurs principes de fonctionnement, leurs rubriques d'aide, et approuvé le principe de la conservation de crédits pour permettre l'inscription de nouveaux projets dans le cadre d'une deuxième révision des Contrats de Territoire de Vie,
 - la délibération n° CP-2013-7-5-7 de la Commission permanente du 5 juillet 2013 et son annexe 2 en tant qu'elles ont arrêté le règlement de l'appel à projets « projets d'intérêt local », la fiche projet-type et la liste des rubriques concernées,

- la délibération n° CG-2015-6-5-2 du Conseil départemental du 26 juin 2015, en tant qu'elle a modifié la politique définie au titre des « Projets d'Intérêt Local »,
 - la délibération n° CP 2013-9-5-9 de la Commission permanente du 4 octobre 2013, en tant qu'elle a créé 4 vade-mecum relatifs à l'animation et au développement local, au développement culturel, aux transports complémentaires locaux et aux GERPLANS dans le cadre de l'enveloppe des « Projets Structurants » des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019.
- précise que les subventions départementales allouées aux différents porteurs de projet par le Département au titre de l'enveloppe « Projets d'Intérêt Local » pour les années 2014, 2015 et 2016 demeurent valables,
 - précise que les abrogations précitées sont sans incidence sur la validité des engagements du Département contractualisés au titre de l'enveloppe « Projets Structurants » dans chacun des 7 Contrats de Territoire de Vie 2014-2019, dans leur version issue de leur 1^{ère} révision,
 - prévoit en conséquence que conformément aux Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 signés, pour les engagements du Département précités, les attributions, par la Commission permanente, des subventions correspondantes pour l'année 2016 dont le montant ne peut être arrêté qu'au cours de l'année n+1 (soit 2017), notamment au titre d'une aide au fonctionnement prévue dans l'un des 4 vade-mecums abrogés au 1^{er} janvier 2017, se feront dans le respect des règles en vigueur en 2016, telles que mentionnées dans les Contrats de Territoire de Vie et les vade-mecum en cause,
 - précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, toute demande de subvention relative à un projet n'ayant fait l'objet d'aucun engagement juridique et financier du Département à cette date au titre des enveloppes « Projets d'Intérêt Local » et « Projets structurants » des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 abrogées, pourra être instruite, selon son objet et son éligibilité, dans le cadre, soit de la nouvelle politique « solidarité territoriale » à définir, soit de nouveaux dispositifs d'aide qui viendraient à être créés dans le secteur considéré.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? On peut passer à la délibération suivante.

Bernadette GROFF

SOLIDARITE TERRITORIALE HAUT-RHINOISE : CREATION DU FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- prend acte du plan de travail proposé pour la construction de la politique de solidarité territoriale haut-rhinoise, notre nouvelle intervention en faveur des territoires, tel qu'exposé dans le rapport joint à la présente délibération,
- approuve la création du Fonds Cantonal d'Investissement (FCI), premier pilier de la politique de solidarité territoriale haut-rhinoise,

- adopte le règlement du Fonds Cantonal d'Investissement, figurant en annexe de la présente délibération,
- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi du Fonds Cantonal d'Investissement.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci. On poursuit avec Brigitte, pour la septième Commission.

Brigitte KLINKERT

Merci, Président. Une petite introduction, et puis ensuite, je laisserai le rapporteur Raphaël SCHELLENBERGER présenter les délibérations. Deux rapports pour la septième Commission. Le premier vise à adopter une convention type, qui permettra de faciliter le prêt de documents d'archives. L'adoption de ce document générique va permettre de simplifier considérablement la procédure et de répondre de façon plus réactive aux demandes de prêts de documents qui sont faites auprès des archives départementales.

Le deuxième rapport vise à redéfinir nos interventions en matière de politique culturelle et sportive suite à l'abrogation des contrats de territoires de vie – c'est un peu la suite des rapports qui viennent d'être présentés dans la cinquième Commission – et suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe. Il s'agit de proposer un nouveau cadre de référence pour assurer la transition et permettre la poursuite de nos aides culturelles. Ce rapport ne préjuge cependant pas de l'évolution des dispositifs. En matière de fonctionnement, tout d'abord, dans le domaine culturel, quatre dispositifs sont impactés : les lieux de diffusion à rayonnement territorial ; les structures d'enseignement artistique de la musique, de la danse et du théâtre ; les contrats thématiques culture ; et la lecture publique. Ces dispositifs vont cependant se poursuivre, et sous des modalités sensiblement identiques, qui sont reprises dans le vade-mecum en annexe du rapport, sauf pour les contrats culture pour lesquels, après 2017, nous procéderons sous forme d'appels à projets. Pour ce qui est de l'investissement, deux dispositifs sont abrogés. Pour la culture, l'équipement studio de répétition pour les musiques actuelles en faveur des associations. Cela ne représentait plus cette année qu'un montant de 4 000 €. Il faut dire qu'on n'a plus de demande dans ce domaine. Et, pour le sport, les travaux d'investissement portés par les associations. À l'avenir, les dossiers d'investissement éligibles à ces deux dispositifs pourront, le cas échéant, être examinés dans le cadre du nouveau fonds cantonal d'investissement que nous venons d'adopter.

Voilà la présentation générale que je souhaitais faire, Président, chers collègues.

M. le Président

Voilà. Raphaël.

Raphaël SCHELLENBERGER

CONVENTION-TYPE POUR LE PRET DE DOCUMENTS D'ARCHIVES POUR DES EXPOSITIONS ORGANISEES PAR DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve la convention-type pour le prêt de documents issus des collections des Archives départementales du Haut-Rhin, jointe en annexe, et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions particulières à intervenir sur la base de cette convention-type avec les partenaires qui en feraient la demande.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Raphaël SCHELLENBERGER

EVOLUTION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN RELATIFS AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

Au titre du Développement culturel :

Fonctionnement :

Concernant 3 dispositifs intégrés dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019, volet « Animation – projets structurants » sur la base d'un vade-mecum abrogé à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- poursuit, en 2017, les dispositifs de soutien aux :
 - lieux de diffusion à rayonnement territorial
 - structures d'enseignement artistiques en Musique, Danse et Théâtre,

sur la base d'un nouveau vade-mecum consacré au développement culturel, joint en annexe 1 à la délibération, correspondant au terme des contrats et du Schéma des Enseignements Artistiques,

- précise que les trois contrats thématiques « Culture » signés entre le Département, les communautés de communes d'Illfurth et de Thann/Cernay et la Ville de Mulhouse, demeureront en vigueur jusqu'à leur échéance contractuelle, et que les subventions départementales qui seront octroyées sur leur fondement au titre de 2017 le seront sur la base du vade-mecum précité joint en annexe 1,
- décide que ce vade-mecum demeurera en vigueur du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et s'appliquera aux subventions départementales de fonctionnement qui seront allouées sur la base des critères qu'il définit au titre de l'année 2017,

Concernant un dispositif relevant de la lecture publique et intégré dans les CTV 2014-2019 « projets structurants » :

- précise que les 2 contrats concernant les médiathèques de Cernay et de Sierentz seront honorés sur la base des CTV qui restent applicables jusqu'au terme de leur validité et des modalités d'aides prévues dans le Schéma de lecture publique.

Investissement :

- supprime, à compter du 1^{er} janvier 2017, la rubrique figurant au Guide des Aides relative à l'équipement des studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles en faveur des associations et d'abroger en conséquence, à compter de cette même date, les délibérations n°CG-2009-5-7-5 et n°CG-2013-3-5-3 des 9 décembre 2009 et 21 juin 2013 correspondantes.

Au titre du Développement sportif :

Investissement :

- abroge, à compter du 1^{er} janvier 2017, les rubriques suivantes du Guide des Aides concernant les investissements sportifs et socio-éducatifs :
 - Construction et réfection de salles mises à disposition des associations
 - Jardins familiaux
 - Boulodromes couverts ou de plein air
 - Murs d'escalade
 - Vestiaires douches
 - Stands de tir couvert ou de plein air
 - Aires de jeux, bicross et parcours de santé
 - Pistes de roller et de skateboard, espaces de proximité pour les sports collectifs
 - Pistes de quilles (bâtiment et piste),
- abroge en conséquence, à compter de cette même date, les délibérations n°CG-2009-5-9-1, n°CG-2010-4-9-2 et n°CG-2013-3-5-3 des 9 décembre 2009, 8 décembre 2010 et 21 juin 2013 correspondantes.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci. On poursuit avec Pierre, pour la huitième Commission, Éducation et Jeunesse.

Pierre VOGT

Merci, M. le Président. Donc, nous vous soumettons deux rapports importants concernant les dotations de fonctionnement en direction des collèges publics et privés pour 2017. Il s'agit d'entériner notre participation aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des établissements. Conformément au Code de l'éducation, ces participations doivent être notifiées au 1^{er} novembre de l'année N-1. Comme vous pouvez le constater, les collèges restent l'une de nos priorités, ne serait-ce qu'à travers les montants importants que nous leur consacrons, ce qui ne nous empêche pas de continuer d'associer les collèges à l'effort général de maîtrise du budget du département.

Nous passons, pour une première partie, aux collèges publics. Comme vous le voyez, notre engagement financier se monte à 9 708 309 €, contre un peu plus de 10 M€ en 2016, soit une économie de 498 955 €, soit environ un peu moins de 5 %. Cette baisse est conjoncturelle. D'une part, on assiste à une diminution de nos effectifs (- 271 élèves par rapport à l'année dernière). Comme on sait que nombre de dotations reposent sur le point élèves, forcément, cela fait une économie. D'autre part, nous voyons aussi une diminution des dépenses énergie, pour plusieurs raisons : la clémence de l'hiver, la mutualisation des commandes de gaz et d'électricité. Les restructurations de bâtiments portent aussi leurs fruits : les isolations, les changements de chaudière.

Sans lire tout le document, je citerai quand même les responsabilités du Département, qui sont importantes. Le Département a la responsabilité des constructions, reconstruction, extension, grosse réparation des bâtiments ; ensuite de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique ; entre autres, il assure le recrutement et la gestion des personnels techniques, donc placés sous l'autorité du chef d'établissement ; et dernièrement, le Département a la responsabilité du fonctionnement et de l'équipement à l'exception de certaines dépenses directement pédagogiques à la charge de l'État.

Au niveau du document, au niveau du fond, les choses ne changent pas beaucoup. La forme a un peu changé, pour clarifier, simplifier, nous devons regrouper les rubriques. Nous avons cinq rubriques. La première concerne la viabilité, qui s'élève à 4 799 373 €, soit une économie sur l'année 2016 de 152 531 €. La deuxième rubrique, c'est la dotation sport, qui s'élève à 926 000 €. La troisième concerne toutes les autres charges. Ces charges sont basées sur plusieurs critères : le point élèves, le critère de la surface bâtie ou non bâtie, le critère forfait pour l'enseignement technologique et les espaces numériques, par exemple, les abonnements internet. Là aussi, nous avons une baisse importante de 223 772 €. La quatrième rubrique concerne des dotations spécifiques, c'est-à-dire qui concernent certains collèges, pas tous, c'est-à-dire les visites des lieux de mémoire, les classes relais, les ateliers relais, etc. Ensuite, la cinquième rubrique concerne les provisions de 120 000 €. Ces 120 000 € dont 60 000 € concernent une provision générale pour permettre des ajustements de subventions en cours d'année. S'ajoute à cela une enveloppe de 60 000 € pour le remboursement aux collèges de la part employeur des derniers contrats aidés (les CUI), qui étaient arrêtés par l'État sur des fonctions d'agents techniques, les agents techniques des collèges, dont l'échéance s'échelonne jusqu'en 2017. En 2017, cette enveloppe est réduite dans la mesure où la collectivité a décidé, lors du vote de la DM1, de reprendre en gestion directe le suivi des contrats aidés des collèges, et d'expérimenter l'externalisation à partir de la présente rentrée scolaire de neuf contrats, vingt en 2017. Voilà.

Ensuite, vous avez en point numéro 2 les acquisitions d'équipements pour les collèges. Vous connaissez tout cela. Nous participons à l'acquisition de certains équipements, entre autres les équipements importants, les gros équipements, mais au-delà de 2 000 €. Tout ce qui est en dessous de 2 000 €, c'est à la charge des collèges, qui prennent sur leur fonds de roulement. Vous avez, en annexe 8, je crois, tous les droits et les devoirs un petit peu des collèges, tout ce qui est de la charge du collège directement et tout ce qui est de notre charge.

Je résume un peu rapidement. Mais nous avons déjà revu et vu ces documents deux ou trois fois. Voilà en ce qui concerne les collèges publics. Je n'ai pas plus de choses à ajouter. Je suis prêt à répondre aux questions. Sinon, le Vice-président de la Commission, Monique MARTIN va vous lire la délibération pour les collèges publics.

M. le Président

On y va.

Monique MARTIN

**COLLEGES PUBLICS :
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2017**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- 1) décide l'inscription d'un crédit de 9 708 309 €, au Budget Primitif 2017 (programme E 653, chapitre 65, nature 65511, fonction 221, code programme 26061), pour le fonctionnement des collèges publics, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe VII jointe à la présente ; dit que les subventions seront versées en deux fois, conformément au règlement financier départemental, selon le détail figurant en annexe ;
- 2) décide la reconduction de l'action «Visite des lieux de mémoire d'Alsace» dans les conditions prévues au rapport ;
- 3) fixe les orientations départementales pour la gestion des collèges, telles qu'elles sont exposées en annexe VIII jointe;
- 4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions relatives à l'utilisation d'installations sportives, l'utilisation de locaux au profit d'un lycée pendant les heures de classe, l'utilisation de locaux en dehors des heures de classe et les conventions d'occupation précaire de logements,
- 5) donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics en 2017.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Pierre VOGT

Ces collèges, lorsqu'ils sont sous contrats d'association avec l'État, bénéficient d'une participation des Départements pour leur fonctionnement. Le rapport propose des dotations à verser en 2017 et prévoit un engagement total de 4 623 574 €, ce qui équivaut à peu près au même montant que l'année dernière. Un petit peu plus, de l'ordre de 25 000 €. Mais c'est dû aussi à l'augmentation des effectifs dans les collèges privés. Donc, deux enveloppes : une enveloppe de 2 168 769 € pour le fonctionnement matériel des 12 établissements concernés ; et une enveloppe de 2 349 988 € au titre des personnels agents techniques des collèges. Donc, c'est une enveloppe que nous n'avons pas directement dans le budget des collèges publics, puisqu'elle est prise en charge par les ressources humaines. Et puis, une dernière enveloppe concernant le sport : 204 817 €. Voilà pour les collèges privés.

Tout simplement, la dotation de ces collèges, vous l'avez dans le document. Conformément à la loi, la dotation de base est calculée en se référant aux dépenses réalisées par le Département en faveur de l'externat des collèges publics sous la forme d'une dotation forfaitaire par élève et égale au coût moyen d'un élève externe des collèges publics. Donc, vous avez toutes les données. Le nombre d'élèves accueillis par le privé s'élève à 6 903 élèves, donc un tout petit peu plus que l'année dernière. On était à 6 826. Vous avez les différentes dotations : dotations d'équipement, dotations de base. La dotation d'équipement informatique s'élève à 39 486 €. Une dotation, comme pour les collèges publics, pour les visites et lieux de mémoire. Une dotation pour le sport – j'en ai parlé. Et une contribution au titre du personnel, donc des agents techniques de collège. Ce qui s'élève globalement à 2 349 988 €.

Voilà, cela est dans la droite ligne du budget, comme on l'a dit, du budget des collèges publics.

M. le Président

Un budget de droite, tu as dit ?

Pierre VOGT

Non, dans la droite ligne des collèges publics.

M. le Président

Il n'y a aucun problème. C'était pour réveiller l'Assemblée, un petit peu !

Pierre VOGT

Si on bouge le budget de fonctionnement des collèges publics, forcément, il y aura un impact sur les collèges privés. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président

Monique.

Monique MARTIN

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PRIVES EN 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, décide :

- 1) l'inscription d'un crédit de 4 623 574 € au BP 2017 (programme E 653, chapitre 65, nature 65512, fonction 221, code programme 26062) pour le fonctionnement général des collèges privés, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe III ; les subventions seront versées conformément au règlement financier départemental en 2 deux fois, selon le détail figurant en annexe III.
- 2) de donner délégation, à la Commission Permanente, pour le suivi du dossier en 2017.

M. le Président

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Nous passons à Fatima pour l'appel à projet fonds de solidarité logement.

Fatima JENN

M. le Président, permettez-moi de rappeler, avant de vous demander de délibérer sur ce rapport, que les locataires du parc public représentent 45 % des demandeurs d'aide aux impayés d'énergie, du FSL, depuis le début de l'année 2016, alors qu'ils représentent 14 % des ménages au regard de la résidence principale. Ils sont donc le public cible de la réhabilitation thermique des logements. Les dépenses en 2015 du FSL en matière d'économie d'énergie représentent plus de 700 000 €. Les travaux réalisés sont efficaces. Par exemple, les opérations de réhabilitation énergétique menées par HHA. Le pourcentage d'économies financières annuelles sur les consommations d'énergie par logement s'échelonne entre 55 et 80 % par logement, soit une économie évaluée entre 571 et 1 228 € par ménage et par an, hors coût abonnement entretien et location compteur. Le Département du Haut-Rhin a engagé 4,3 M€ de subventions depuis 2010 pour la rénovation de 1 902 logements sociaux. 1 000 logements réhabilités représentent en moyenne 30 M€ de travaux et mobilisent 400 ETP. La subvention moyenne apportée par le Département oscille entre 2 650 et 3 300 € par logement, en fonction de la performance énergétique atteinte, et représente une bonification de l'éco-prêt neutralisation des coûts financiers pour les bailleurs sociaux.

Le présent rapport a pour objet l'appel à projets en 2017 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement et l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique. Dans le cadre des missions que lui confère la loi du 31 mai 1990, le Département peut soutenir des ménages en prenant en charge les accompagnements sociaux liés aux logements – les ASLL – individuels et collectifs. Il est ici proposé de renouveler en 2017 l'appel à projets dédié et d'y intégrer le dispositif d'aide à la gestion locative qui faisait jusqu'ici l'objet de conventions arrivées à échéance. En effet, certaines associations soutenues au titre de l'aide sociale et au logement le sont également au titre de l'aide à la gestion de logements. L'enveloppe en 2017 est similaire à l'enveloppe totale consacrée à ces axes en 2016. À travers ces engagements, le Département affirme que l'insertion par le logement constitue une de ses priorités. Le Département souhaite ainsi développer des prises en charge différenciées des familles au travers d'actions innovantes pour répondre à trois enjeux. Le premier est la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté liée au logement ; le deuxième, l'accès et le maintien dans le logement ; le troisième, l'adaptation et la transition énergétiques. Au 1^{er} janvier, en 2015, 45 % des demandeurs de logement social déclaraient disposer de moins de 10 000 € de ressources annuelles. Les mesures d'aides sociales liées au logement, les dispositifs de gestion locative adaptée, les accompagnements sociaux de nos travailleurs sociaux en amont, les expulsions sont autant de leviers pour favoriser l'insertion durable dans le logement.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, c'est-à-dire [la loi] Mapam du 27 janvier 2014, a désigné le Département comme chef de file de la contribution de résorption de la précarité énergétique. De nombreux acteurs interviennent dans cette chaîne de lutte contre la précarité énergétique, les opérateurs pour les tarifs sociaux de l'énergie, les CCAS ou encore les différents niveaux de collectivités pour le financement de travaux de rénovation énergétique. Tout l'enjeu pour le Département sera de mettre ces acteurs en réseau et d'optimiser les multiples dispositifs existants.

Enfin, il convient de préciser que le Département participe aussi à des actions pédagogiques qui visent à acquérir les notions de bon usage de son logement, telles que « mon appartement éco-malin », projet en partenariat avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, EDF, ES – Énergies de Strasbourg, Caritas Alsace et l’Areal. D’ailleurs, c’est un projet que nous allons inaugurer demain. Enfin, pour vous rappeler aussi que le Département a investi en 2016 plus de 450 000 € sur la solidarité en lien avec les domaines précités : 242 000 € pour l’aide sociale liée au logement ; 92 000 € pour l’aide à la gestion locative ; et 38 000 € pour la lutte contre la précarité énergétique.

Je vous remercie

M. le Président

Est-ce qu’un collègue ose s’aventurer à poser une question après une présentation plus qu’exhaustive ? Voilà ! Philippe. Il ne faut pas que la question soit plus longue que la réponse.

Philippe TRIMAILLE

Éric, tu me mets dans l’embarras. Je suis dans la situation d’oser, je ne sais pas où je mets les pieds.

Très rapidement, je rappelle simplement que j’étais intervenu lors de la précédente séance plénière concernant la mise en place du nouveau règlement intérieur du FSL qui s’était faite sans concertation préalable avec les bailleurs pourtant partenaires, comme entre-temps me l’a bien confirmé par écrit le président de l’Areal. Lors de cette séance, on nous avait rassurés en nous disant qu’il y aurait une concertation a posteriori, et qu’au bout de six mois, on pourrait faire des ajustements. Donc, je voulais simplement poser la question : maintenant que les six mois vont se terminer, dans quinze jours, quelle a été la concertation avec les bailleurs, ou quelle va-t-elle être, et est-ce que des ajustements apparaissent déjà comme devant être envisagés ?

M. le Président

Fatima.

Fatima JENN

Donc, on n’a pas dit six mois, on a dit : la fin de l’année, au mois de novembre. Cela va être fait. Les concertations... Je ne sais pas ce qu’on appelle concertations avec les bailleurs. On a rencontré les bailleurs. On leur a dit nos contraintes et que le règlement devait changer, puisque le FSL a baissé. Donc, ils étaient informés. Donc, la concertation, je ne sais pas ce que c’est, une concertation. Est-ce que c’est pour revenir en arrière ? On ne va pas revenir en arrière. Mais on va réajuster, c’est-à-dire, en respectant ce budget, on va réajuster en fonction de ce qu’on va voir et ce que l’expérience va nous donner d’ici le mois de novembre. Cela va être fait.

M. le Président

Il y a peut-être les services qui veulent apporter un complément. Non ?

Madame Christelle GASQUET (service stratégie et ressources, direction de la solidarité)

L’impact des mesures d’urgence prises au mois de mai a lieu dans le cadre d’un comité de pilotage qui réunit l’ensemble des partenaires, donc les associations, les bailleurs, la CAF, l’Areal. Ce comité de pilotage se réunit déjà deux fois. Il se réunit encore effectivement au mois de novembre, en

présence de Mme JENN, et il y aura une analyse des mesures d'urgence et de leur impact présentée aussi en commission le 18 novembre.

M. le Président

Parfait.

Fatima JENN

Donc cela va être fait au mois de novembre.

M. le Président

Philippe, c'est bon ?

Philippe TRIMAILLE

Oui, oui, j'ai eu une réponse à ma question, merci.

M. le Président

Parfait. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe à la lecture du rapport. Patricia.

Patricia FUCHS

APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET A LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ANNÉE 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve le recours à un appel à projets du FSL pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et à la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2017,

- approuve le cahier des charges y afférent et annexé à la présente délibération,

- approuve les montants des enveloppes réservées à chaque axe de projets qui seront prélevés sur le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), sous réserve de confirmation de la participation du Département à ce fonds :

• Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi)	232 492 €
• Axe 2 : l'accompagnement social lié au logement collectif (ASLLc)	90 500 €
• Axe 3 : l'aide à la gestion locative	92 560 €
• Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique	38 200 €

- autorise l'ouverture de l'appel à projets le 14/10/2016, les candidats ayant jusqu'au 30/11/2016 pour se positionner,

- donne délégation à la Commission Permanente pour la finalisation, la mise en œuvre et le suivi de l'appel à projets.

M. le Président

Merci beaucoup. Des oppositions ? Des abstentions ? Après ces longues explications, délibération adoptée. Je poursuis avec Pierre pour la douzième Commission, Administration générale et Ressources humaines.

Pierre BIHL

Merci, Président. Trois rapports pour conclure cette séance.

Le premier rapport consiste à adopter le procès-verbal de la dernière séance qui a eu lieu le 24 juin 2016.

Le deuxième rapport est en fait une information concernant la délégation du Président en matière de marchés publics et d'accords-cadres.

Le troisième, lui, porte sur les ressources humaines. Il nous est proposé d'approuver l'ajustement de la cotation des emplois suite à la révision de certains cadres d'emploi ; d'approuver la création et la suppression d'emplois pour mettre à jour notre plan des effectifs ; et enfin d'autoriser, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget. L'ensemble de ces mesures ont été validées par le Comité technique paritaire qui s'est réuni les 9 juin et 29 septembre. Je propose à Fabienne de nous lire les délibérations.

Fabienne ORLANDI

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 24 JUIN 2016**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du vendredi 24 juin 2016, joint en annexe à la présente délibération.

M. le Président

Opposition ? Abstention ? Adopté.

Fabienne ORLANDI

**COMMUNICATION DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES
PUBLICS ETD'ACCORDS-CADRESINFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

Le Conseil départemental donne acte au Président de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016.

M. le Président

Opposition ? Abstention ? Adopté.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- approuve l'ajustement de la cotation des emplois précisée dans l'annexe I ci-jointe, suite à la révision de certains cadre d'emplois ;
- approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe II et II bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence ;
- autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe III, ci-jointe.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

M. le Président

Opposition ? Abstention ? Adopté. Merci. On arrive aux points divers. Karine, tu veux prendre la parole ?

Karine PAGLIARULO

Oui, je voulais juste vous poser une question, M. le Président. On a tous vu dans la presse du Bas-Rhin aujourd'hui qu'il annonçait 3 000 retours à l'emploi de bénéficiaires du RSA. Qu'en est-il chez nous ? Est-ce que vous avez des éléments, des évolutions sur le nombre de bénéficiaires du RSA dans le département à nous informer ? Merci.

M. le Président

Merci pour cette question. On a regardé, chez nous aussi, les statistiques. On a chez nous à peu près 2 700 retours à l'emploi. Donc, on est exactement dans des proportions de ce qui se pratique dans le Bas-Rhin. 2 737 retours à l'emploi pour être précis, lorsqu'on retient le même périmètre que le Bas-Rhin. Vous le savez, on a à peu près 20 000 allocataires du RSA. Mais ce n'est plus tout à fait exact, puisque, là aussi, les services – il faut saluer leur travail – ont fait un travail tout à fait remarquable. Le nombre de bénéficiaires du RSA est passé... On était à 20 200 au 31 décembre l'an dernier ; on est aujourd'hui aux alentours de 19 000. 19 014 bénéficiaires du RSA. Cela prouve aussi le travail qu'on a fait sur le fichier, pour vérifier si les droits étaient ouverts, et surtout le contrôle beaucoup plus important aujourd'hui lors de l'entrée au dispositif. Avant, cela se faisait automatiquement et on se rendait compte qu'au bout de trois mois, les droits n'étaient pas ouverts. On n'arrivait pas à récupérer de toute façon ce qui était versé. Donc, vraiment, ce travail a payé, ce qui entraîne une baisse de 5,3 %, depuis le début de l'année, des bénéficiaires du RSA. Cela ne traduit pas,

malheureusement, à mon avis, une amélioration de la situation économique, mais à l'instar de beaucoup de départements français, c'est le résultat du travail de contrôle qui a été réalisé. Alors, cela ne va pas se perpétuer comme cela éternellement. On a fait ce travail cette année. Ce sera plus difficile pour les années suivantes. Mais on espère quand même une éclaircie du côté de l'économie, qu'on a décidé de soutenir autant que la loi nous le permet pour permettre à nos bénéficiaires du RSA et aux personnes à la recherche d'un emploi de retrouver un travail sur notre territoire. Fatima ?

Fatima JENN

Je voulais juste rajouter une chose par rapport à l'année 2017 : cela va être une année où on va vraiment se pencher sérieusement, avec nos partenaires, d'une manière efficace, sur l'insertion. Il va y avoir un travail avec Pôle emploi, etc. Donc, dans l'optique, vraiment, de voir comment on peut faire bénéficier... enfin, les bénéficiaires du RSA, d'éventuelles formations. Donc, il va y avoir vraiment un travail de fond. Aussi une rencontre, d'ailleurs, avec nos collègues du Bas-Rhin, dans ce sens. Voilà, en 2017, il va y avoir vraiment aussi un travail efficace là-dessus.

M. le Président

Il faut savoir que, sous certains aspects, les Bas-Rhinois ont un petit peu ouvert la voie. On a regardé comment ils faisaient, et on a tous à apprendre des uns et des autres. Cette semaine, à la séance des questions d'actualité au gouvernement, j'avais Ségolène NEUVILLE, qui est la Ministre en charge du RSA, qui m'a, à deux reprises, chargé. Et elle nous a expliqué qu'elle a engagé 5 M€ pour l'ensemble du territoire français pour l'insertion. 5 M€ en plus, cela fait 1,60 € par bénéficiaire du RSA. 1,60 €, c'est tout juste l'enveloppe, et encore. Josiane ?

Josiane MEHLEN-VETTER

Je crois que c'est effectivement un sujet sur lequel on revient régulièrement. Je voudrais simplement rappeler que tout le travail que nous faisons sur le volet bénévolat RSA, c'est en complément, c'est un nouvel axe de ce qui existe déjà. Donc, quand j'entends qu'il y aura un accent mis sur l'insertion, cela me réjouit. La formation, on en a parlé ce matin. La relance économique, je crois que c'est là où cela coince le plus, parce qu'on voit le nombre d'allocataires du RSA augmenter. Malheureusement, on ne voit pas en face d'offres dans le même volume sur le plan économique. Donc, effectivement, c'est un problème. Tout à l'heure, Lara disait qu'il faut porter quelque chose. Je crois que, dans cette démarche bénévolat RSA, ce que nous devons nous, élus, porter, c'est que notre action de bénévolat, ce n'est pas de l'insertion masquée, ce n'est pas du travail déguisé, mais c'est bien l'ouverture d'un nouveau volet de maintien de lien social et de maintien d'un rôle actif des bénéficiaires dans leur parcours au demeurant très difficile.

M. le Président

Merci. Je m'étais fixé comme objectif maximum 16 heures 30. Il est 16 heures. Oui, oui, je sais. S'il n'y a plus d'autres questions, comme je l'avais annoncé en introduction, on va saluer le parcours d'un collègue, le docteur Marc SCHITTLY, que j'invite à venir à nos côtés.

Cher docteur. Il est né le 20 février 1950.

Marc SCHITTLY

56.

M. le Président

Ah, 56 ! Ça démarre bien !

Marc SCHITTLY

Non, 50.

M. le Président

Ah, 50. C'était encore un prétexte pour réduire les effectifs au cabinet.

Amusement des élus.

Donc, il va se voir remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en vermeil. Donc, c'est pour... 30 ans de vie publique !

Applaudissements.

Marc est rentré au Conseil général à l'époque le 2 octobre 1988. D'ailleurs, c'était le mois où j'étais incorporé de force... incorporé de force : qu'est-ce que je raconte...

Amusement des élus.

J'étais incorporé... de force quand même, on n'avait pas le choix. J'ai fait mon service militaire : c'était le 2 octobre. J'étais de la classe 88. Je regarde Raphaël, là-bas. Il n'était pas né. Voilà. Donc tu vois, de temps en temps, lorsqu'on t'avance des arguments, tu n'étais même pas né, donc tu te tais.

Élu vice-président dès ton arrivée, en 1988. Tu es vice-président de 88 à 1994. Et en mars 94, tu deviens président de la Commission en charge des Sports et de la Vie associative. Tu conserveras cette fonction jusqu'à ce jour, sauf pendant la période de mars 2001 à mars 2004. Tu es président du Conseil départemental des sports du Haut-Rhin depuis 1992. Tu as pris la succession du docteur GOETSCHY en tant que président de l'Association de gestion du Centre sportif régional jusqu'en janvier 2015. Donc, tu es rentré à l'âge de 38 ans au Conseil départemental.

Mais tu as également eu un mandat municipal, puisque tu es élu au Conseil municipal de Mulhouse en 1977. Tu as été, de 77 à 1983, adjoint au maire, puis de 89 à 1995, et de 2001 à 2002. Tu as longtemps été député suppléant, d'abord de l'ancien président ici, Jean-Jacques WEBER, puis de Francis HILLMEYER.

Ton parcours : tu as fait des études de médecine. Docteur en médecine. Tu as été à la faculté... Tu as passé le bac en 68 ? Tu as passé les épreuves ou tu l'as eu comme ça ?

Amusement des élus.

Marc SCHITTLY

Non, c'était par tirage au sort.

Amusement des élus.

M. le Président

Très bien. En tout cas, il a réussi médecine par la suite, puisqu'il a fréquenté la fac de médecine de 68 à 75. Le thème de sa thèse a été déjà précurseur. Enfin, on voit la vie que tu voulais mener par la suite : « Médecins et vie publique en Alsace, de 1945 à 1975. »

Marc SCHITTLY

Tu en sais, des choses.

M. le Président

Écoute, on a regardé un peu. À côté de la médecine, tu t'es intéressé au droit. Tu es docteur en médecine, mais docteur en droit aussi. Donc, on peut venir faire une consultation médicale, mais juridique en même temps. Mais l'une n'est pas remboursée, l'autre si. Tu es docteur en droit en 1982, à la faculté de Strasbourg. Donc, tu as passé dix ans, de 72 à 82. Tu as pris ton temps pour faire la thèse. Mais bon, à côté des différentes activités. Là, par contre, on n'a pas trouvé le sujet du mémoire, le sujet du doctorat.

Marc SCHITTLY

Cela portait sur l'histoire du droit européen.

M. le Président

L'histoire du droit européen. Très bien. Évidemment, tu es médecin libéral à Mulhouse-Bourzwiller depuis 1977, médecin à la maison de retraite Les Violettes de Mulhouse, puis médecin coordonnateur de cet établissement qui est implanté à Kingersheim. Tu as fait, comme de nombreux anciens élus ici, du scoutisme de 1958 à 1988. Tu as été directeur départemental du secourisme à la Croix-Rouge française. Tu l'as fréquentée de 74 à 2001. Et tu as été président du Comité de Mulhouse pendant de nombreuses années de la Croix-Rouge. Je pense à une autre croix, qui est rouge aussi, qu'on t'a décernée en 1995, puisque tu es chevalier dans l'Ordre de la légion d'honneur depuis 1995, mais aussi chevalier dans l'Ordre national du mérite. D'ailleurs, tu ne portes jamais tes décorations. Si, aujourd'hui, discrètement. Voilà. Et chevalier de l'Ordre national du mérite en 1988. Tu as été décoré très jeune.

Il faut évidemment relever l'incroyable capacité de travail du docteur SCHITTLY. Menant de front des études de médecine, des études de droit, une installation en tant que médecin libéral et un engagement politique à côté de Lara, ce qui n'est pas non plus simple, je pense. Actuellement, tu poursuis à acquérir des compétences. Tu penses à certains d'entre nous peut-être, puisque tu as passé une capacité en gériatrie.

Amusement des élus.

Marc SCHITTLY

Je suis repassé par la case universitaire à 60 ans. C'était un défi personnel, et puis je ne regrette pas.

M. le Président

Avec une spécialisation – si cela se passe mal – en soins palliatifs.

Amusement des élus.

Quelle est la citation qu'on pourrait attribuer à notre collègue ? Celle de Charles de GAULLE qui disait : « Entre possible et impossible, deux lettres et un état d'esprit. » On peut aussi demander à Madame. Je l'ai vue tout à l'heure. Elle est peut-être déjà repartie ? Venez, venez, pardon. Venez à côté pour l'encourager, puisque, je pense que c'est Madame qui faisait quand même tourner le ménage ; ce n'est pas toi qui faisais la popote le soir, après toutes ces activités.

Amusement des élus.

Marc SCHITTLY

Qui ne dit mot, ne consent pas forcément.

M. le Président

En tout cas, un mari idéal. Pardon ? « Il y a un proverbe qui dit » : attend, on va compléter. Donc chacun a le droit de faire un petit discours.

Fatima JENN

Il y a un proverbe qui dit que derrière un homme, un grand homme ou un homme grand, il y a toujours une femme.

M. le Président

Très bien. D'autres commentaires, avant que je remette la distinction ? Lara, tu ne veux rien dire ? Allez hop, dis-nous un mot. Je sens que ça la démangeait.

Lara MILLION

Ce que je voulais surtout dire, c'est que, quand on ne connaît pas Marc, on ne sait pas tout ce qu'il y a derrière cet homme. Il y a évidemment du travail, de la compétence, de l'intelligence et beaucoup de discrétion, et surtout un être sensible et humain. Pour moi, c'est un vrai bonheur que ce soit mon binôme. Je pense que cette médaille et toutes les distinctions qu'il a eues et qu'il aura encore sont fortement méritées. Enfin, c'est très bien qu'il puisse l'avoir. Je suis très émue, parce que, c'est vrai qu'on a appris à se connaître, lui, son épouse pendant la campagne.

M. le Président

Je suis pour la paix des ménages.

Lara MILLION

J'ai dit son épouse, tu as remarqué ?

M. le Président

Oui, bien sûr.

Lara MILLION

C'est vrai qu'on ne le connaît pas assez, et c'est important de pouvoir le connaître, et son expérience et son intelligence, pour moi, c'est un vrai atout aujourd'hui. Merci.

M. le Président

D'autres réflexions ? D'autres cœurs amoureux ?

Rémy WITH

J'ai juste un petit complément à apporter, qui ne figure pas dans le CV. Marc a des origines, dans ma commune, à Altenach. Qui vient d'Altenach ne peut être que bon et exceptionnel.

M. le Président

Donc, on va prélever de l'ADN. Il y a aussi une autre citation qui se prête bien à notre collègue : « Il n'y a [que] dans le dictionnaire que réussite vient avant travail. » Parce qu'il a toujours travaillé pour avoir cette belle réussite.

Au nom du Préfet du Haut-Rhin, je te remets cette médaille communale, départementale et régionale en vermeil. Avec nos félicitations !

Applaudissements des élus.

Un bouquet pour la grande Dame.

Applaudissements des élus.

Il y a le diplôme aussi, mais c'est pour Madame. Je te donne la parole. On passera aux questions après.

Marc SCHITTLY

M. le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, très rapidement parce que l'heure avance et nous sommes en réunion depuis très tôt ce matin : en fait, en mars prochain, cela fera exactement quarante ans que je suis entré dans la vie publique, municipale, à Mulhouse. Avec le recul, je pense que j'ai eu cinq chances. La première vient d'être évoquée par Rémy WITH : effectivement, mes origines paternelles, familiales, se perdent du côté d'Altenach. À Altenach, on est très résistants. Rémy WITH a été élu six ans avant moi plus jeune maire de France, est entré neuf ans avant moi au Conseil général, et il a bien connu mon papa Robert qui, lorsque je suis venu ici, à Colmar, m'a offert le tome numéro 1 des mémoires d'Edgar FAURE qui venaient de sortir et dont le titre était : *Avoir toujours raison, c'est un grand tort*. Il m'a demandé de le garder à portée de main, s'il faut durer dans la vie publique départementale.

La deuxième chance que j'ai eue, c'est d'avoir été élu avant de me marier, avant de m'installer professionnellement. Donc, ces deux aspects de la vie se sont imbriqués sur le mandat municipal. À Mulhouse, la vie publique municipale n'a jamais été très simple depuis l'après-guerre. Cela m'a amené, à un moment donné, même si j'étais présent à quasiment tous les combats municipaux, à prendre un certain recul par rapport à la gestion de la Ville, ou d'être dans une équipe d'opposition,

privilégiant, je dirai, un axe et un sillon départemental. Apparemment, cela ne m'a pas trop mal réussi, puisque j'en suis aujourd'hui à mon cinquième mandat.

Tu évoquais le scoutisme. C'est vrai, le scoutisme m'a apporté beaucoup de choses. Mais surtout une jeune cheftaine de louveteaux que j'ai rencontrée alors qu'elle terminait sa licence d'allemand et que j'ai convaincue, après pas mal de discussions, de repartir pour quatre années à la faculté de droit. De fait, elle est devenue progressivement aide de camp, chef de cabinet très discrète, une très efficace directrice des affaires opérationnelles, et surtout une directrice de campagne dans l'ombre et très efficace.

Enfin, la dernière chance, c'est celle de travailler aujourd'hui avec Lara MILLION. C'est quelqu'un que je découvre. Pour moi, c'est clairement une femme d'avenir dans notre département. Forcément, au sein d'un binôme, on va forcément se soutenir.

Voilà, chers collègues, je suis très heureux d'être parmi vous. C'est vrai. C'est une assemblée renouvelée, une assemblée différente. Si je peux contribuer par mon expérience, par le passé, par le moyen de transmettre un certain nombre de choses, je serai très content de poursuivre celui-ci avec vous.

M. le Président, merci pour ce que vous avez dit. C'est vrai que le scoutisme est une excellente école de vie.

M. le Président

Bravo ! Scout toujours !

Applaudissements des élus.

Marc SCHITTLY

Dernier petit clin d'œil : le Président n'a pas fait exprès, mais il a commencé... C'est pour cela que j'ai bien rigolé avec Lara MILLION au début... Pas parce que ton discours était savoureux ou qu'il y avait quelque chose d'exceptionnel. Tu as commencé par citer Boileau : « se hâter lentement ». C'est le premier conseil que j'ai donné à Lara MILLION lorsqu'on est partis ensemble en campagne. Je lui ai répété plusieurs fois. Je dis : il faut savoir se hâter lentement, mais ne jamais s'arrêter.

M. le Président

Pour l'instant, elle accélère. Je ne sais pas si elle a bien retenu la leçon, mais ça va venir.

Amusement des élus.

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre question, la séance est levée. En tout cas, bonne soirée, bon week-end à toutes et à tous.

La séance est levée.